



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.15
7 octobre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 15e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 3 octobre 1988, à 15 heures

Président M. CAPUTO (Argentine)
puis M. HUERTA MONTALVO (Equateur)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Madrigal Nieto (Costa Rica)
M. Masri (Jordanie)
M. Hamid (Somalie)
M. Pinheiro (Portugal)
M. Ou Id N'Diayane (Mauritanie)
M. Bayih (Ethiopie)
M. Barrios Tassano (Uruguay)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est levée à 15 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. MADRIGAL NIETO (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, cher ami et collègue, ce m'est un grand plaisir de vous dire combien les Costa-Riciens se félicitent de vous voir présider cette assemblée. Vos qualités d'homme d'Etat, votre vaste expérience diplomatique et votre foi profonde en la démocratie, qui ont fait leur preuve au service de l'Argentine sœur, sont la garantie du succès de nos débats.

Je voudrais en même temps souligner le rôle joué lors de la dernière élection par S. E. Dame Nita Barrow, Ambassadrice de la Barbade, dont l'attitude est digne des plus pures traditions de notre organisation.

Votre dévouement et celui de vos précieux collaborateurs à la cause de la paix ont permis de démontrer l'efficacité des Nations Unies pour ce qui est de promouvoir la concorde entre les peuples. Il faut bien dire que sans votre tact, votre expérience, votre sagesse et votre culture cela n'aurait pas été possible. Comme le prouve l'octroi du Prix Nobel de la Paix aux Forces des Nations Unies, ces succès nous renforcent dans la confiance que nous avons placée en l'Organisation. Le Costa Rica, qui a décidé de ne pas avoir d'armée, se félicite tout particulièrement de cette distinction bien méritée aux Forces et aux armes qui stoppent les guerres, épargnent des vies et protègent les peuples. Nous les en félicitons de tout coeur.

L'essence même de l'Organisation, c'est l'application d'un droit international conçu à un moment où l'humanité souffrait des séquelles du conflit le plus sanglant de son histoire. La Charte de San Francisco a interdit l'usage de la force dans les relations internationales, faisant naître le désir que l'histoire de l'humanité ne soit plus celle des guerres du genre humain. Faire de cette aspiration une réalité implique que nous vivions et que nous agissions conformément aux principes de la Charte. Appliquer deux poids et deux mesures, certains faits étant pardonnables ou condamnables selon les sympathies ou les intérêts du moment, porte atteinte à la crédibilité de l'Organisation. Le regain de confiance suscité par l'obtention du cessez-le-feu entre l'Iraq et l'Iran; les progrès vers la solution des conflits en Afghanistan, au Kampuchea et au Sahara occidental; la recherche de la réconciliation à Chypre et la relance des négociations pour l'indépendance de la Namibie devraient éloigner la tentation de revenir à ces pratiques contraires à l'essence même de l'Organisation.

M. Madrigal Nieto (Costa Rica)

Nous entrons dans une phase pleine de promesses et d'espoirs, d'espoirs que viennent confirmer les conversations positives entre M. Ronald Reagan, Président des Etats-Unis, et M. Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, dont les résultats prouvent l'efficacité du dialogue pour parvenir aux objectifs les plus nobles. Le pas fait sur la voie du désarmement est bien peu de chose si l'on songe au long chemin à parcourir, mais nous voyons l'avènement d'un monde nouveau à l'abri de la haine et de la peur.

Le Costa Rica interdisant l'armée en tant qu'institution permanente, il s'est tout spécialement employé à appuyer l'action des Nations Unies pour enrayer la course aux armements. Le Costa Rica voudrait que l'on prenne conscience de la nécessité d'un désarmement à l'échelle mondiale; que soient appliquées des mesures concrètes pour interdire les essais et limiter les armes nucléaires; que l'on entreprenne le désarmement conventionnel et que l'on stoppe le transfert d'armements aux nations sous-développées.

Les pays du tiers monde ont souvent eu la mauvaise fortune d'être le théâtre d'affrontement des grandes puissances. Des conflits stratégiques, politiques et économiques dégénérant en guerres ont pour cadre des régions pacifiques, dont les populations sont les victimes.

Nous jugeons alarmant que les dépenses militaires mondiales atteignent désormais près de 1 000 milliards de dollars par an, soit vingt fois plus que le montant total de la coopération fournie au monde en développement. Nous avons honte lorsque nous pensons que pendant les 12 dernières heures 14 000 enfants sont morts dans le monde faute de nourriture ou faute de soins, alors que pendant ces mêmes 12 heures on a dépensé plus de 136 millions de dollars en armements, somme plus que suffisante pour éviter pareille tragédie.

A l'instar des autres peuples du monde, nous osons croire, si les accords entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique conduisaient au désarmement général, qu'ayant éloigné la menace d'un nouvel holocauste, les ressources économisées en armements seraient consacrées à l'enseignement, à la santé et au développement économique et culturel. Autrement dit, nous vivrions conformément aux principes qui inspirent la nature elle-même : nous aurions cessé de détruire pour commencer à créer. Les petits pays en développement comme le nôtre veulent arriver à convaincre les puissances militaires que la paix est la meilleure chose pour tous.

M. Madrigal Nieto (Costa Rica)

La communauté des nations est vivement préoccupée par la crise centraméricaine. De vastes régions dévastées, plusieurs économies en piteux état, une misère effroyable, la prison, les persécutions ou la mort pour ceux qui ne sont pas d'accord avec les dirigeants, tels sont les graves maux qu'Esquipulas II s'emploie à surmonter selon un calendrier établi, mais qui persistent faute de la volonté politique nécessaire pour procéder à la démocratisation convenue. En effet, Esquipulas II est la phase finale du plan soumis par le Président Arias consacrant les efforts du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui : un engagement inéluctable à l'égard de la démocratie.

Un examen approfondi des obligations contractées au Guatemala porte à conclure que, d'une façon générale, aucun des Etats signataires ne s'est pleinement conformé à la lettre de l'Accord. Cela s'applique aussi au Costa Rica dont l'Assemblée législative a différé la ratification du traité créant le parlement centraméricain. Néanmoins, mon pays avait fait siens les objectifs du plan des dizaines d'années avant la signature de l'Accord d'Esquipulas II. En 40 ans, il n'y a pas eu la moindre guerre au Costa Rica où le règne ininterrompu d'une démocratie pluraliste a toujours permis un dialogue national très intense. Nous avons interdit l'armée dès 1948 et aucune force ne porte atteinte à la stabilité de nos institutions. pas un seul Costa-Ricien n'a connu la prison ou l'exil pour des raisons politiques. Nous respectons les droits de l'homme et nous jouissons en paix de notre liberté.

Mais pour parler à nouveau de l'Amérique centrale, le fait est que l'on a retardé ce processus pacificateur et la communauté internationale, encouragée par le dialogue et la détente qui se sont concrétisés dans d'autres hémisphères, se demande avec angoisse pourquoi cette crise n'a pu être résolue alors que d'autres sont en voie de l'être. Les différents protagonistes ont manqué de la volonté politique nécessaire. Et si nous constatons des progrès dans certains pays, les engagements fondamentaux conduisant à la démocratie, à la réconciliation nationale, à la protection sacro-sainte des droits de l'homme et au non-usage des territoires en tant que sanctuaires militaires n'ont pas été respectés. Au milieu de tout cela, force nous est malheureusement de constater qu'au fur et à mesure que les mois passent, le Gouvernement du Nicaragua multiplie les actes de répression, retarde l'exécution de ses engagements et tente de limiter la crise à un problème de sécurité, au mépris flagrant des valeurs démocratiques.

M. Madrigal Nieto (Costa Rica)

Peut-être que, dans aucun autre pays de la région, la situation n'est aussi chaotique et que, dans aucun autre, on ne fait preuve d'autant d'inertie pour chercher une solution à ce problème. Mais, plus grave encore, cette situation porte sérieusement préjudice aux pays voisins qui se voient obligés d'accueillir des milliers de personnes qui fuient leur pays à la recherche de liberté, de nourriture et d'abri. C'est ainsi que le Costa Rica a accueilli sur son territoire plus de 200 000 réfugiés.

Voilà pourquoi j'en appelle aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils aident les pays de refuge à supporter l'énorme fardeau qui pèse sur eux. Mais, surtout, nous aimerions que la communauté internationale manifeste un regain d'intérêt pour la paix et la démocratie en Amérique centrale.

Je reconnais que plusieurs Etats connaissent le même sort que celui des pays d'Amérique centrale dans cette longue nuit d'autodestruction. Je reconnais aussi que le Secrétaire général de notre organisation et celui de l'Organisation des Etats américains se sont montrés particulièrement désireux de contribuer à la recherche d'une solution à nos problèmes. Néanmoins, je suis venu ici pour leur demander d'intercéder auprès des démocraties qui partagent nos préoccupations pour qu'elles lancent, de concert avec nous, un mouvement en faveur de la démocratie en Amérique centrale afin que les Accords d'Esquipulas II, source de tant d'espoirs parmi la communauté internationale, soient réaffirmés, respectés et renforcés.

Cet effort en faveur de la démocratie en Amérique centrale ne serait pas complet si l'on ne relevait pas les défis que représentent son édification pratique et son progrès. Il faut, aujourd'hui plus que jamais, que les pays industrialisés renforcent leur coopération avec les pays d'Amérique centrale et contribuent à la formulation du plan spécial d'assistance économique à l'Amérique centrale, approuvé par l'Assemblée à sa dernière session, afin d'appuyer un développement qui devra nécessairement se faire dans le respect de la liberté et de la dignité du citoyen.

Cette tâche est particulièrement urgente étant donné la situation critique dans laquelle se trouvent les pays centraméricains face au problème de la dette extérieure. Nous sommes victimes de la pauvreté et d'un engagement financier écrasant qui a rarement permis une amélioration de nos indicateurs sociaux et économiques. Nous avons pris des engagements, nous le reconnaissons, et, comme la plupart des Etats débiteurs, nous faisons d'énormes sacrifices pour les respecter, mais nous estimons que nos créanciers devraient aussi comprendre ce que ces sacrifices représentent réellement pour nous.

M. Madrigal Nieto (Costa Rica)

Il semble que, jusqu'à présent, la communauté financière internationale n'ait pas encore bien compris que cette situation ne pourra pas durer éternellement. Les devises dont nous aurions besoin pour couvrir nos dépenses de santé, d'éducation et de développement en faveur de nos peuples sont consacrées au service de la dette, et les pays créanciers, dans le cadre de leur stratégie, ignorent les coûts sociaux et politiques très élevés qu'entraîne ce service de la dette, ce qui paraît incroyable.

Bien sûr, nous ne demandons pas la suppression totale de nos obligations, mais l'idée d'une responsabilité partagée devrait être acceptée et des formules réalistes de nature à alléger notre fardeau devraient être négociées. Nous reconnaissons nos responsabilités, mais nous voudrions que nos créanciers reconnaissent les leurs. Les conséquences de la situation actuelle seront certainement fatales à courte ou moyenne échéance, et nos créanciers en seront également les victimes. Voilà pourquoi nous demandons que la politique financière internationale tienne compte du danger que cette situation représente pour l'avenir de la démocratie dans le monde. En Amérique latine, où l'édification de la démocratie s'est lentement et laborieusement intensifiée, le remboursement de la dette et son coût social sapent incontestablement les institutions démocratiques.

Nous ne pouvons nous empêcher de craindre que les sacrifices imposés aux démocraties latino-américaines pour rembourser leur dette ne constituent un nouveau prétexte pour la tentation totalitaire. Le danger que cette situation risque de créer en Amérique centrale nous conforte dans notre espoir que la communauté internationale se penchera, dans cette région, sur le cas de pays très petits, qui commencent à peine à se développer, dont certains sont victimes des déchaînements de la nature et de la violence, et qui ont besoin de se relever et de se renforcer pour faire face à des difficultés quasi insurmontables. C'est pourquoi nous espérons que nos créanciers attacheront une attention particulière à ce problème, et nous sommes persuadés que la communauté internationale comprendra que les espoirs que nous nourrissons ne doivent pas être déçus.

Au cours des quatre dernières décennies, les membres de la communauté internationale, dans leur majorité, se sont conjointement efforcés d'établir un nouvel ordre économique international qui permettrait de réduire l'écart existant entre les pays développés et les pays en développement. Le résultat, néanmoins, a été décevant. Le système économique qui prédomine actuellement n'est favorable qu'à un petit nombre de pays puissants tandis que les deux tiers de la planète

M. Madrigal Nieto (Costa Rica)

vivent dans la misère. C'est un système qui ne repose sur aucune valeur morale, qui méconnaît la solidarité de l'homme avec ses semblables et qui empêche nombre de pays et d'individus d'avoir accès au développement, au progrès de la science et de la technique, à la culture et au bien-être.

À la veille du troisième millénaire de notre ère, tous les pays du monde, qu'ils soient situés au nord ou au sud de notre globe, dans l'hémisphère occidental ou oriental, dans la région des Caraïbes ou dans celle du Pacifique, devraient pouvoir offrir à tous leurs citoyens une vie prospère dans la liberté. Quel autre sens pourrait avoir le passage de l'homme sur terre si ce n'était de faire du monde l'enceinte appropriée à l'élévation de la condition humaine? Je crois que les Nations Unies devraient s'efforcer particulièrement de débattre les idées, d'encourager les initiatives et, surtout, d'éveiller chez les hommes d'Etat du monde un esprit de solidarité créatrice qui façonnerait, pour le XXI^e siècle, l'univers de paix et de prospérité que nous appelons de tous nos vœux.

Le Gouvernement du Costa Rica a proposé l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question de la science et de la paix. Nous voudrions que les applications de la science soient mises en particulier au service de la recherche de la paix et du développement et que l'on encourage la communauté scientifique à travailler pour la réalisation d'objectifs sociaux et économiquement positifs. Le lien entre la science et la technique devrait avoir des effets sur l'interdépendance entre la technique et le développement, mais jamais entre la technique et la domination. Le Gouvernement du Costa Rica craint que le bien-être découlant des découvertes scientifiques et techniques ne soit mis qu'à la portée d'un groupe restreint d'habitants de la planète et que la science et la technique ne servent, en grande partie, qu'à promouvoir non pas le bien-être de l'être humain, mais son extermination et la destruction de ses biens. Mais ce qui nous préoccupe et nous indignent surtout, c'est que c'est précisément aux progrès techniques de caractère belliqueux que le monde en développement a le plus facilement accès, et que les pays qui manquent des ressources nécessaires pour nourrir leurs peuples se livrent à des dépenses militaires disproportionnées à leurs économies vacillantes et sans rapport aucun avec les sommes infimes qu'ils consacrent à l'éducation ou à la santé, pour ne mentionner que l'essentiel.

La science, qui rassemble et combine par milliers les expériences de l'homme, qui se nourrit du savoir de tous et qui est, par essence, l'exercice le plus noble de la pensée humaine, doit faire partie du patrimoine commun de l'humanité, pour

M. Madrigal Nieto (Costa Rica)

l'éclairer, pour la grandir, et non pas pour procurer du bien-être et des richesses à quelques-uns aux dépens des autres qui souffrent de la faim, de la destruction et de la mort.

Le 10 décembre prochain, on célébrera le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Grâce à la signature de cette charte des libertés, les droits de l'homme sont devenus une préoccupation universelle, et tous les Etats se sont solennellement engagés à les respecter scrupuleusement. Mais le respect effectif de ces droits est loin d'être une réalité universelle. Bien que l'on reconnaisse que les frontières ne doivent pas s'ériger en obstacle au respect et à l'exercice de ces droits, les garanties qui assurent leur efficacité sont très difficiles à faire respecter et les résultats sont des plus douteux.

Lorsque le Costa Rica a signé la Déclaration universelle des droits de l'homme, il avait déjà derrière lui une longue tradition d'attachement au respect de ces droits. Déjà, en 1908, mon pays était l'hôte du siège de la Cour centraméricaine de justice, le premier tribunal international qui a permis que le droit des gens s'applique à l'individu. C'est ce principe que nous avons réitéré en 1948, lorsque nous avons souscrit à la Déclaration.

M. Madrigal Nieto (Costa Rica)

C'est pourquoi la commémoration prochaine du quarantième anniversaire de la Déclaration ne doit pas marquer un simple anniversaire, mais nous inciter plutôt à admettre que le système de normes internationales destinées à assurer réellement et efficacement le respect de tous les droits consacrés dans la Charte est inopérant et que ce cadre de références ne peut plus convenir à l'humanité. C'est pourquoi le Costa Rica réitère sa proposition de création d'un poste de haut commissaire aux droits de l'homme, qui contribuerait par ses efforts à modifier radicalement et de façon positive le triste panorama actuel. C'est là une excellente occasion de réexaminer cette idée et de la mettre en pratique. Sinon, les normes fondamentales régissant ces droits et l'opinion publique internationale continueront d'être défiées de façon inadmissible. Le système actuel de nomination des rapporteurs spéciaux étant sélectif, il ne tient pas compte des violations qui se produisent dans des Etats qui ne sont pas soumis à la surveillance des Nations Unies, et de ce fait se trouvent à l'abri du contrôle salutaire des rapporteurs.

Quatre-vingt-six Etats ont ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et 38 pays ont adhéré à son protocole facultatif. En outre, 99 pays sont parties au Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels. Le Costa Rica, qui a été le premier pays à ratifier les deux instruments, prie instamment les pays qui n'y ont pas encore adhéré de le faire car c'est la façon la plus efficace et la plus rationnelle de célébrer ce quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Je ne pourrais terminer sans exprimer la profonde indignation du peuple et du Gouvernement du Costa Rica devant la violation continue des droits de l'homme que commet quotidiennement le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Pour bien montrer - par des actes et non pas simplement en paroles - l'horreur que lui inspire une telle attitude, le Costa Rica a rompu depuis 1986 ses relations avec ce régime et, à l'instar de l'immense majorité des membres de cette organisation, il exige que soit mis fin à cet abominable système de ségrégation, contraire aux normes naturelles fondamentales de la coexistence humaine. Il y a quelques jours, on a demandé ici la libération de tous les prisonniers politiques détenus par ce régime. Nous saisissons cette occasion pour nous joindre, du haut de cette tribune à cette requête, et nous appuyons avec énergie les démarches faites par le Président Mobutu, du Zaïre, pour obtenir la libération immédiate de Nelson Mandela et de tous ceux qui sont emprisonnés en Afrique du Sud pour la simple raison qu'ils ont fait valoir qu'ils étaient des êtres humains. Voilà qui choque la conscience de tout homme libre.

M. Madrigal Nieto (Costa Rica)

Je voudrais, dans un autre ordre d'idées, exprimer notre inquiétude devant la période difficile que traverse le Liban. Comme l'a dit, élégamment et éloquemment, le Président de la France, M. Mitterrand

"Un Liban réconcilié et pacifique ne menace personne. Un Liban écartelé et disputé restera un foyer d'insécurité pour tous." (A/43/PV.10, p. 17)

Nous voudrions que la paix et l'unité règnent dans ce pays.

Par ailleurs, je voudrais dire à quel point mon gouvernement s'inquiète du fléau que représente le trafic illicite des stupéfiants, qui, avec ses millions, séduit les gens de tous les niveaux économiques et sociaux, et sous toutes les latitudes, sape la stabilité des gouvernements et mine le fondement moral de nos sociétés. Le Costa Rica, qui vient d'approuver une législation sévère et novatrice contre le trafic illicite et l'usage excessif des stupéfiants et des substances psychotropes, accorde le plus grand intérêt et la plus vive attention aux travaux préparatoires en cours en vue d'un accord international sur la création de mécanismes plus efficaces pour prévenir et punir le trafic des stupéfiants et tous les délits connexes, et se propose d'y collaborer dans toute la mesure du possible. Nous estimons qu'il convient également de trouver un moyen d'aider les pays producteurs, qui pâtissent de la situation économique, pour les aider à remplacer ces cultures par des productions nouvelles et lucratives, afin de dissuader de façon efficace les agriculteurs de prendre part au processus initial de la production de drogues.

L'euphorie que connaissent actuellement les Nations Unies devrait nous inciter à réfléchir sur le rôle qu'elles peuvent jouer en tant qu'instance universelle des Etats. Aussi, espérons-nous ainsi que des progrès rapides nous permettront d'accueillir bientôt la Namibie aux Nations Unies. Nous voudrions également que la Corée y soit bientôt représentée, soit par les délégations des deux Républiques qui existent actuellement, soit par une délégation qui représenterait la nation unifiée sous un gouvernement élu démocratiquement. Le quarantième anniversaire de la République de Corée et le déroulement à Séoul des jeux Olympiques d'été, assemblée mondiale véritablement harmonieuse et fraternelle, qui vient de prendre fin si brillamment, sont une bonne occasion d'oeuvrer en faveur de l'entrée de ce pays dans notre organisation. La politique de coopération et de dialogue inaugurée par la République de Corée laisse présager des progrès dans le processus de réunification. Nous espérons que le principe d'universalité sera pleinement appliqué et que les autres Etats du monde aient, de leur propre gré ou du fait

M. Madrigal Nieto (Costa Rica)

d'autres circonstances, restent en marge des Nations Unies, viendront s'unir rapidement aux efforts qu'elles tentent pour assurer le progrès de l'humanité.

Faisons tous en sorte que cette organisation et tous ses États Membres réalisent les objectifs qu'elle a énoncés en 1945, que ni les désillusions ni les difficultés ne nous rebutent, qu'aucune force ne puisse nous éloigner de la vérité, du respect rigoureux et objectif des principes et des mandats que confère la Charte de San Francisco, qui, en fait, a repris un rêve que nous sommes tenus de réaliser.

On raconte que devant un dilemme très difficile, et ne sachant que faire, Abu Talib demanda à Mahomet s'il devait appuyer une cause qui allait contre ses principes; et le prophète de lui répondre: "Même si on me donnait le soleil dans la main droite et la lune dans la main gauche, même là, je ne dévierais pas de la vérité".

Faisons nôtres ces paroles et vivons conformément aux principes que nous avons juré de respecter.

M. MASRI (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le président, j'ai le plaisir de vous exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple du Royaume hashémite de Jordanie, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ces hautes fonctions reflète l'importante position qu'occupe votre pays, l'Argentine, et est en même temps une reconnaissance de votre expérience et de votre habileté bien connues, ainsi que de vos grands talents diplomatiques qui, nous en sommes certains, nous seront de la plus grande utilité pour mener à bonne fin nos travaux et obtenir les résultats escomptés.

J'exprime également notre reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. M. Peter Florin, pour l'habileté consommée avec laquelle il a présidé les travaux de notre dernière session, et qui a eu une influence importante sur les succès obtenus.

Avant de commencer ma déclaration, j'ai également le plaisir d'exprimer au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, la gratitude et la reconnaissance de mon gouvernement et du peuple de mon pays pour les efforts continus qu'il déploie pour renforcer le rôle de l'Organisation et pour son rapport annuel précieux sur les travaux de l'Organisation, qui, me semble-t-il, contribuera de façon importante au succès de nos délibérations à la présente session. Nous lui souhaitons tout le succès dans les tâches qui l'attendent.

M. Masri (Jordanie)

La décision de décerner le prix Nobel de la paix 1988 aux Forces de maintien de la paix suscite en nous la plus vive satisfaction et la plus grande fierté. Cet honneur, rendu précisément en la présente conjoncture, revêt un sens particulier: c'est plus qu'une récompense, traduit la plus grande reconnaissance et le plus vif rappel du rôle vital et essentiel que les Nations Unies continuent de jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette décision représente une juste appréciation de l'importance du rôle des Nations Unies et une victoire pour le multilatéralisme. Le Comité norvégien du prix Nobel a eu raison de noter que les forces de maintien de la paix des Nations Unies représentent la volonté de la communauté des nations de parvenir à la paix par la négociation et que ces forces ont par leur présence contribué de façon décisive au lancement de négociations de paix. En cette grande occasion, je voudrais féliciter sincèrement le secrétaire général auquel, en raison du rôle qu'il a joué et de la contribution active qu'il a apportée, revient une grande partie du mérite qui s'attache à l'octroi de ce prix prestigieux.

Nous participons à la présente session de l'Assemblée générale animés de la volonté de collaborer avec d'autres Etats Membres pour parvenir au meilleur résultat possible particulièrement face aux problèmes de l'humanité qui ont un caractère mondial et qui, de ce fait, exigent que la communauté internationale s'implique dans leur solution. Ce faisant, il n'y a pas d'autre solution que le dialogue, la diplomatie et la négociation, qui sont des conditions impératives et nécessaires à la création d'un monde meilleur.

Mon pays estime que les Nations Unies, dont la Charte a été élaborée dans l'intérêt suprême de tous les Etats Membres, continuent d'être indispensables aux peuples du monde. La pleine utilisation du potentiel de l'ONU et l'attachement des Etats à la Charte dans l'élaboration de leur politique étrangère ne pourra que renforcer l'efficacité de l'Organisation et son rôle dans le règlement des conflits, la recherche de solutions aux problèmes régionaux et internationaux et dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Compte tenu de l'attachement de la Jordanie à la Charte, nous réaffirmons que les principes des Nations Unies et leur autorité sont deux piliers solidement liés à l'application des résolutions que nous adoptons. Nous rejetons par conséquent le parti pris et la sélectivité dans l'application de ces résolutions, notamment celles qui font intervenir des principes politiques et moraux tels que l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, le rejet de

M. Masri (Jordanie)

l'occupation étrangère, le règlement pacifique des différends et le droit des peuples à l'autodétermination. Nous considérons ces résolutions et en particulier celles qui concernent la question de Palestine, le Moyen-Orient, le Liban, le conflit Iraq-Iran, la Namibie, Chypre et le Kampuchea, comme vitales et elles doivent à plus forte raison être renforcées par les instruments internationaux pertinents.

La présente session de l'Assemblée générale se distingue notamment par le fait qu'elle se déroule en pleine évolution et changements nouveaux et positifs sur le plan international - ce dont témoigne le climat d'harmonie créé par la signature du Traité d'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée - qui ont rendu possibles de nombreux progrès dans le cadre de plusieurs problèmes régionaux tels ceux d'Afghanistan, d'Amérique centrale, du Kampuchea, de la Namibie et de l'Angola. Il faut également mentionner l'évolution très positive du conflit Iraq-Iran représentée par le cessez-le-feu et le désir de s'avancer vers la paix. Cela devrait nous encourager et nous inciter à multiplier les efforts pour régler les questions et les problèmes épineux qui menacent la sécurité et la stabilité internationales et régionales, notamment le problème du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine, et la politique d'apartheid en Afrique du Sud.

Nous espérons ainsi que ces faits positifs et les signes de détente que nous avons notés auront pour effet de renforcer les Nations Unies et en particulier le Conseil de sécurité et de leur permettre de jouer le rôle qu'exige la situation actuelle. Il ne fait aucun doute que les efforts du Secrétaire général et de ses adjoints mettent en relief l'importance des Nations Unies dans la recherche de solutions aux questions encore en suspens. Nous en trouvons la preuve dans les efforts continus et intenses du Secrétaire général qui ont été enfin couronnés de succès avec la signature des Accords sur l'Afghanistan, l'entrée en vigueur d'une cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq et les pourparlers consécutifs qui visent à mettre un terme à l'état de Guerre et à trouver une solution juste et globale au conflit entre les deux pays voisins.

Dans cet ordre d'idée et à un moment où nous voyons une nécessité urgente de renforcer le rôle et l'efficacité des Nations Unies et de leur donner l'élan dont elles ont besoin pour qu'elles soient libres de s'acquitter des tâches, activités et responsabilités qui leur sont confiées, il est également évident que la crise financière de l'Organisation s'aggrave et atteint un point où elle compromet la

M. Masri (Jordanie)

continuité de ses travaux, voire son existence même, risquant ainsi de décevoir les espoirs de l'humanité.

Nous sommes même encore plus attristés et inquiets du fait que la crise a son origine non pas dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations financières mais plutôt dans l'affaiblissement de l'engagement politique, juridique, politique et moral envers les Nations Unies et les principes qu'elles incarnent. Cela étant, la solution de la crise doit être envisagée plus comme un problème politique que financier.

Cela ne nous empêche pas de rappeler que les causes immédiates de la crise sont le défaut de paiement, la retenue de contributions et le retard de certains Etats à honorer, dans des délais appropriés, leurs obligations financières. Ce retard est une violation par ces Etats d'une des obligations internationales les plus importantes envers notre organisation, foyer des espoirs de l'humanité en matière de sécurité et de prospérité. En demandant instamment à ces Etats Membres de répondre aux appels du Secrétaire général leur enjoignant de payer leur contribution, nous espérons que des mesures seront prises en faveur d'une solution effective à la crise financière de l'Organisation par la mise au point d'un système stable de financement et d'une structure organisationnelle qui empêchera toute partie d'exercer des pressions financières sur l'Organisation pour en influencer le fonctionnement ou l'indépendance.

En présentant nos vues sur les grands problèmes internationaux, je commencerai par celui du Moyen-Orient, région où se trouve mon pays. Le problème de Palestine représente le noyau du conflit au Moyen-Orient. Cette région est devenue un exemple vivant du déclin de la communauté internationale et l'un des foyers de tension les plus graves, de même qu'elle reflète les tentatives de réduire le rôle des Nations Unies. L'expansionnisme triomphe devant l'impuissance manifeste de l'Organisation. La rivalité des grandes puissances a trouvé un terrain dans la région si fertile que les intérêts légitimes des peuples de la région se trouvent relégués au second plan.

Plus de 21 années se sont écoulées depuis l'occupation israélienne de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et des hauteurs syriennes du Golan. Au début, Israël affirmait qu'il était disposé à se retirer de ces territoires dans le cadre d'un règlement d'ensemble qui lui garantirait la paix et la sécurité. Il est désormais clair que cela est faux, et qu'Israël n'a nullement l'intention de se retirer des territoires qu'il a occupés. Dès le début de l'occupation, il a annexé

M. Masri (Jordanie)

le secteur arabe de Jérusalem et créé des colonies de peuplement sur la Rive occidentale et la bande de Gaza en détruisant leurs structures économiques séparées. En même temps, il a manifesté une opposition persistante aux initiatives arabes internationales de paix, ainsi qu'aux résolutions des Nations Unies concernant le conflit arabo-israélien. Ivre de ses succès militaires en 1967, Israël a persisté dans son opposition à toute logique historique et à la Charte des Nations Unies en changeant le caractère temporaire de son occupation en un fait accompli, au mépris des leçons de l'histoire et sans juger des conséquences.

M. Masri (Jordanie)

La situation créée par Israël et ses pratiques continues depuis 21 ans ne sont guère favorables à la coexistence des peuples et représentent un grave obstacle aux possibilités de paix, plutôt qu'une base saine pour sa réalisation, et ont provoqué un événement majeur dans le contexte de la question de Palestine et du problème du Moyen-Orient. Je veux parler du soulèvement du peuple palestinien arabes sous occupation sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, événement qui est suivi par le monde entier grâce aux reportages politiques et aux moyens d'information internationaux qui ont révélé le véritable caractère d'Israël et ont mis à nu l'horreur de ses pratiques de répression dirigées contre une population civile sans défense qui rejette l'occupation. Le soulèvement a souligné l'unanimité du peuple palestinien dans son rejet et dans sa résistance à l'occupation et mobilisé l'opinion mondiale pour aider à y mettre fin. Il a également démontré à Israël que continuer l'occupation ne signifie pas qu'un fait accompli a été irrévocablement établi et que l'affaire est close. Attribuer le soulèvement à des causes autres que la frustration et le désespoir, face à l'impasse que constitue l'occupation, revient à fermer les yeux sur le véritable état des choses. Malheureusement, l'approche négative des autorités d'occupation pour venir à bout du soulèvement indique que les attitudes israéliennes sont toujours dominées par l'idée d'intimider les habitants des territoires occupés et qu'elles recourent à la force et à la violence pour régler le différend. Au lieu de réviser sa position erronée et de répondre immédiatement aux initiatives arabes ou internationales de paix, ou même aux initiatives proposées par ses amis, Israël a eu recours aux atermoiements et à l'intrigue, ce qu'il avance a été repoussé par les Arabes et est inacceptable sur le plan international. De même, Israël a cherché à imposer un embargo sur l'information concernant la Rive occidentale et la bande de Gaza, afin de dissimuler l'ampleur de la force et de la violence auxquelles l'armée d'occupation se livre face aux citoyens palestiniens sans défense.

La Jordanie, qui a vécu dès le début la tragédie du peuple palestinien, en a supporté les conséquences humanitaires, économiques, sociales et politiques; elle a toujours appelé à la raison, à la modération et à la recherche d'une solution juste et durable. En adoptant cette politique, le peuple de Jordanie s'est identifié avec les espoirs du peuple palestinien. En 1950, la Jordanie a volontairement uni son destin à celui de la Rive occidentale, et ce dans le cadre d'une union constitutionnelle, par une démocratie qui stipule que le royaume, avec ses deux rives, respecterait les droits historiques du peuple palestinien et préserverait

M. Masri (Jordanie)

ses droits dans tout règlement final conforme au droit international. L'unité de ces deux rives représentait la base du droit international et les principes de légitimité internationale dont se réclamait la Jordanie dans ses efforts politiques, pour mettre fin à l'occupation militaire israélienne de la Rive occidentale qui dure depuis 1967. A son tour, la résolution 242 de 1967 du Conseil de sécurité adoptée par consensus, donnait une expression concrète à l'importance et à la légitimité du rôle juridique de la Jordanie en exigeant la fin de l'occupation. La Jordanie a néanmoins répondu positivement à la situation qui s'était créée sur la scène arabe en 1974 avec la proclamation de l'Organisation de libération de la Palestine en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. Bien que notre acceptation de cette situation ait créé une sorte de duplication des rôles, nous avons fait face en essayant de concilier notre rôle en Jordanie dans le cadre de l'union constitutionnelle entre les deux peuples et le droit international avec celui de l'Organisation de libération de la Palestine, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. Nous étions donc prêts à lui apporter rapidement notre appui et notre coopération dans les instances internationales, afin de faciliter son action politique et d'assurer sa participation aux initiatives de paix internationales, compte tenu notamment des positions déclarées des Etats-Unis et d'Israël qui refusent de traiter avec l'Organisation de libération de la Palestine.

De même que la Jordanie avait répondu à l'appel des Etats arabes au sommet de Rabat de 1974 de continuer à traiter avec la Rive occidentale par le biais des institutions jordaniennes, afin d'appuyer la résistance du peuple palestinien occupé, elle a aussi répondu, à la suite de la Conférence au sommet arabe tenu à Alger en juin dernier, au vœu de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien et à la politique interarabe sur la question, de renforcer l'identité palestinienne en terre palestinienne dans toutes ses dimensions, et ce en rompant tout lien juridique et administratif entre les deux rives du Jourdain. Cela pousserait peut-être les Etats intéressés, directement ou indirectement, à prendre plus au sérieux leurs responsabilités en ce qui concerne l'instauration d'une paix juste, durable et globale permettant au peuple palestinien de réaliser ses droits légitimes et de vivre dans la liberté et dans la dignité comme tous les autres peuples du monde. Pour notre part, en Jordanie, nous espérons que cette démarche appuiera également le courageux soulèvement et renforcera le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine,

M. Masri (Jordanie)

seul représentant légitime du peuple palestinien, dans ses efforts visant à créer un Etat palestinien indépendant sur son sol. La Jordanie continuera à remplir son rôle national en tant que partie majeure au conflit arabo-israélien et fera son devoir en aidant le peuple palestinien et en appuyant sa lutte légitime pour réaliser ses objectifs nationaux, et nous le ferons compte tenu de nos rapports spéciaux et privilégiés avec la terre et le peuple palestiniens. L'identité palestinienne n'a jamais été en conflit ou en opposition avec l'identité jordanienne. Au contraire, en parlant de la question de Palestine et des droits palestiniens, nous nous référons à une terre spécifique et à un peuple bien précis qui a habité cette terre pendant de nombreux siècles avant d'être déraciné par Israël en 1948 et dispersé dans le monde. pis encore, en 1967, Israël a occupé le territoire de la Palestine historique et placé un million et demi de Palestiniens sous son occupation, qui ressemble à une horrible prison. Voilà donc le problème tel qu'il se présente et il ne sera réglé que par le retrait d'Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967, en respectant le droit des réfugiés palestiniens de retourner dans leur patrie, en permettant au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, et notamment le droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat indépendant dans sa propre patrie, et en garantissant le droit de tous les États de la région, y compris Israël, à vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

A notre avis, le seul moyen de parvenir à un règlement est l'acceptation par Israël d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-orient, un forum idéal pour mener des négociations directes entre toutes les parties intéressés, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, et ce dans un cadre international, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité sur la base de la résolution 242 de 1967 du Conseil de sécurité et diverses résolutions des Nations Unies concernant la question de Palestine, les droits du peuple palestinien et du conflit arabo-israélien en général. Les Nations Unies, par le biais de la Charte et de ses résolutions, représentent le cadre naturel et logique pour la réalisation d'un tel règlement, puisque c'est cette instance qui avait donné naissance au problème palestinien. Les dirigeants israéliens doivent réexaminer leurs positions et accepter l'idée d'une conférence internationale comme étant le seul moyen d'arriver à un règlement juste et global, rompant ainsi le cercle vicieux de violence, de répression et de

M. Masri (Jordanie)

déclin moral. Les prétextes avancés par Israël, la crainte de s'exposer à des pressions internationales qui compromettraient sa sécurité, ne reposent sur aucune base réelle puisque l'un des objectifs clefs de la conférence est de surmonter la méfiance en garantissant la sécurité de tous, sécurité qu'aucune des parties ne peut garantir au détriment de l'autre. Bien au contraire, nous ne voyons aucun avenir sûr pour Israël s'il ne se retire pas des territoires occupés.

M. Masri (Jordanie)

Israël ne pourrait avoir et les terres et la paix, et Ce n'est pas en occupant des terres ni en créant des frontières défennables qu'il assurera sa sécurité. C'est une paix authentique avec les Arabes qui assurera son avenir et lui apportera la sécurité. Le soulèvement populaire sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza a montré le caractère fallacieux des prétentions israéliennes selon lesquelles ces régions seraient indispensables à sa sécurité; Israël est l'auteur de l'impasse dans laquelle se trouve sa sécurité du fait qu'il persiste dans son occupation et tente d'assujettir le peuple palestinien par la force.

Dans cet ordre d'idée, nous tenons à souligner que le Conseil de sécurité, créé dans le but de maintenir la paix et la sécurité internationales, s'est vu confier une mission unique et accorder certains privilèges; en outre, étant donné sa composition politique et son prestige international, il représente un instrument efficace de pression et d'action en vue de la convocation de la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Cette conférence devrait avoir lieu le plus tôt possible, compte tenu de la gravité de la situation qui a marqué le soulèvement populaire sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, situation qui exige également du Conseil de sécurité qu'il se tienne en état d'alerte pour faire face à ses responsabilités en adoptant des mesures immédiates afin de protéger la population civile.

Pour ce qui est de la situation au Liban, nous autres Jordaniens demandons instamment l'application totale et rapide de toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la question, notamment celles qui exigent le retrait complet et inconditionnel d'Israël du Liban et le déploiement des forces des Nations Unies jusqu'aux frontières internationalement reconnues. Nous demandons le rétablissement de la souveraineté libanaise sur l'ensemble du territoire libanais sans mépris de tout prétexte israélien tendant à prolonger son occupation du Sud-Liban. Cela fournirait une base de réconciliation au Liban et permettrait de restaurer l'unité, la sécurité et la stabilité dans ce pays pacifique.

La grave crise constitutionnelle que traverse actuellement le Liban est telle qu'elle requiert la coopération de toutes les parties intéressées si elles entendent parvenir à un accord reflétant le consensus de toutes les communautés et factions du pays sur le principe du renforcement de la démocratie, sur l'élection d'un nouveau président de la République et sur l'adoption d'un ordre qui assurerait l'unité du pays et du peuple du Liban, empêchant ainsi que se crée une situation

M. Masri (Jordanie)

qui représenterait peut-être un pas vers la partition du pays. La communauté internationale n'ignore aucunement les risques énormes que représenterait toute partition du Liban et le démantèlement de ses structures sociales et politiques. Un coup grave serait porté à la sécurité et à la stabilité des pays dans la région du Moyen-Orient, ce qui entraînerait une incidence négative pour la paix et la sécurité internationales en général. Nous prions Dieu pour que les moments difficiles que traverse aujourd'hui le peuple du Liban se transforment hientôt en moments de gloire, et qu'il surmonte les difficultés de la crise et que, grâce à l'appui et à l'assistance qui lui sont fournis, il puisse parvenir à une réconciliation nationale générale dans un Liban libre et uni, rétablir les structures économiques et sociales fondamentales de sa patrie et réaliser la sécurité et la prosoérité auxquelles il aspire.

La Jordanie se félicite de l'évolution récente de la guerre entre l'Iran et l'Iraq qui a abouti à un cessez-le-feu et à des initiatives en faveur de la paix grâce à des négociations directes. Nous voyons dans ces négociations un mécanisme clef par lequel les deux parties devraient continuer de s'efforcer de discuter tous les points en litige et se pencher sur toutes les causes et manifestations du conflit acharné entre les deux États voisins, dans le but de parvenir à une paix juste, durable et globale assurant la stabilité, le bon voisinage et une coopération étroite entre eux et toutes les autres parties de la région. Nous leur demandons d'intensifier leurs efforts pour donner aux négociations en cours entre les deux pays l'élan politique et moral qui leur permettra de discuter du conflit et des problèmes en suspens qui en découlent dans le cadre d'une action politique et diplomatique judicieuse. Si nous attirons l'attention sur la position de l'Iraq, marquée dès le début du conflit, dans les principes qui le guident toujours dans les négociations actuelles, par la souplesse et par l'engagement vis-à-vis de ses responsabilités internationales, c'est parce que nous espérons que cette attitude sera appréciée et que l'autre pays y répondra positivement dans un esprit de bonne volonté et qu'elle favorisera la signature d'un traité de paix, d'amitié, de coopération et de leur voisinage entre les deux parties, propre à garantir la sécurité, la prospérité et le progrès des peuples de la région tout entière.

La conclusion et la signature des Accords sur l'Afghanistan sont également une source de satisfaction pour nous, et nous espérons qu'ils seront appliqués, dans l'esprit comme dans la lettre, afin de permettre au peuple afghan d'exercer son

M. Masri (Jordanie)

droit à l'autodétermination de manière à assurer l'unité, l'intégrité, l'indépendance de l'Afghanistan et ce en respectant le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Dans ce contexte, nous nous félicitons du rôle important joué par les Nations Unies ainsi que du rôle et des efforts personnels du Secrétaire général qui, avec la coopération des parties intéressées, a rendu possibles ces résultats positifs.

C'est avec beaucoup d'espoir que nous avons aussi suivi la récente évolution de la détente en ce qui concerne la question de Namibie. Par conséquent, nous entérinons les négociations en cours entre les délégations de l'Angola, de l'Afrique du Sud, de Cuba et des Etats-Unis afin d'ouvrir la voie à l'indépendance de la Namibie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, dans l'espoir que le Secrétaire général des Nations Unies pourra annoncer le commencement de l'application de cette résolution dès que possible cette année, afin de parvenir à l'indépendance de la Namibie pour qu'elle puisse occuper la place qui lui revient dans le concert des nations.

Dans ce même esprit d'optimisme et de soutien, nous avons suivi l'évolution positive de la situation en Amérique centrale et avons noté la signature de l'Accord d'Esquipulas au Guatemala, et nous espérons parvenir à une entente commune en vue de régler tous les problèmes de la région et d'y instaurer la sécurité et la paix. Cela constitue une base indispensable à la solution des problèmes économiques et financiers dont les Etats de la région souffrent et garantit la sécurité et le bien-être de leurs peuples.

En général, les principes sur lesquels reposent les politiques de mon pays, surtout ceux qui ont trait au droit des peuples à l'autodétermination, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et au rejet de l'occupation, gouvernent ses positions sur tous les autres conflits internationaux. Dans cet ordre d'idées, mon pays se félicite du dialogue entamé par les parties au conflit au Kampuchea en vue d'un règlement politique, juste et définitif, assurant le retrait des forces étrangères et le droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen. Nous nous félicitons aussi, à cet égard, des efforts récents des ministres des affaires étrangères des Etats d'Asie orientale pour promouvoir le dialogue et parvenir au règlement souhaité.

De la même manière, mon pays entérine aussi toutes les initiatives en faveur de la détente et de la conciliation sur la péninsule coréenne. Le processus du dialogue entre les deux parties coréennes doit donc être encouragé afin de

M. Masri (Jordanie)

développer la confiance entre elles car elles constituent une fondation importante et indispensable pour l'unification pacifique des deux pays. Nous sommes disposés à soutenir et à entériner cette initiative parce que, selon nous, une Corée unie constituerait une garantie de paix, de stabilité et de prospérité dans cette région importante du monde. Nous accueillons favorablement l'idée selon laquelle les deux Etats devraient devenir Membre des Nations Unies, notamment parce que ceci leur donnerait la possibilité de se rencontrer dans le cadre des Nations Unies, conformément aux principes de l'Organisation, et n'œuvrer à rapprocher leurs points de vue.

La Jordanie demande un prompt règlement pacifique du problème de Chypre grâce à un dialogue entre les deux communautés de l'île dans le but de parvenir à un règlement pour assurer l'unité et la souveraineté de Chypre et son statut non aligné. La rencontre récente du Président de Chypre, M. George Vassilou, et du dirigeant de la communauté turque, M. Rauf Denktash, sous les auspices du Secrétaire général, est un signe positif qui indique que les deux parties au conflit ont la volonté politique et le désir authentique d'un dialogue constructif qui, nous l'espérons, se poursuivra dans une atmosphère de confiance réciproque pour aboutir au règlement négocié désiré. A cet égard, nous nous félicitons des efforts continus du Secrétaire général et des bons offices qu'il ne cesse de mettre à la disposition des parties intéressées dans ce but.

La situation en Afrique du Sud n'est guère différente de celle qui règne au Moyen-Orient. En effet, les Etats africains subissent les politiques agressives et racistes du Gouvernement d'Afrique du Sud et souffrent des pratiques d'oppression, de répression et de violence que ce régime continue d'infliger à la majorité opprimée de la population en essayant vainement d'étouffer la résistance nationale et de perpétuer la politique d'apartheid.

M. Masri (Jordanie).

Le Gouvernement de mon pays réaffirme son soutien et sa solidarité à ses frères du continent africain dans leur juste lutte, à laquelle participe toute la communauté internationale afin de convaincre ou contraindre le Gouvernement d'Afrique du Sud à abandonner sa politique d'apartheid et à transformer l'Etat en un pays démocratique unitaire. Là encore nous ne pouvons pas ne pas insister sur le rôle des Nations Unies et sur la nécessité de surveiller et de condamner la coopération entre Israël et l'Afrique du Sud dans les domaines militaire et nucléaire, en raison de la menace qui pèse sur le continent africain et sur la paix et la sécurité du monde dans son ensemble.

Pour compléter mon exposé relatif au point de vue de la Jordanie sur les questions régionales et internationales et sur les problèmes qui menacent la paix et la sécurité de nos peuples, je me dois de mentionner la question du désarmement. Selon nous, le désarmement représente un élément fondamental de la restructuration de tous les domaines des relations internationales afin d'établir un ordre global de paix, de sécurité et de prospérité dans un monde à l'abri de la violence où la priorité sera accordée à la préservation de la vie humaine et aux progrès culturel, scientifique et économique de la société humaine. Cela ne sera possible que si l'on procède à l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Mon pays s'est félicité de la conclusion du Traité portant sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (FNI) par les deux superpuissances et considère qu'il s'agit là d'une première étape vers le désarmement nucléaire et d'un événement important sur la voie de l'avènement d'un climat politique propice à la poursuite des efforts en vue du désarmement global. Nous espérons voir se renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies, pour qu'elle puisse conférer l'élan nécessaire à cette occasion historique afin que le processus de désarmement et de détente revête un caractère permanent et irréversible.

Pour conclure, nous estimons qu'il ne suffira pas, si l'on souhaite réaliser la paix à long terme, de régler les problèmes politiques et les conflits internationaux qui épuisent les ressources humaines et les ressources financières mais qu'il conviendra de régler, parallèlement, les questions en matière de développement. Ceci s'impose d'autant plus que la situation économique mondiale actuelle est loin d'être rassurante et que la lente reprise économique réalisée par les pays industrialisés ne s'est pas développée au point de concerner les pays en développement, dont le progrès est essentiel à une relance saine de l'économie mondiale dans son ensemble. Ces pays continuent à faire face à un déficit de leur

M. Masri (Jordanie)

balance des paiements à la suite de la chute des prix des produits de base et du renforce. et des tendances protectionnistes d'une part et de la hausse des prix de leurs importations de produits manufacturés, d'autre part. La combinaison de ces divers facteurs a abouti à une chute des recettes d'exportation et a par conséquent aggravé le fardeau du service de la dette des pays concernés. Par conséquent, les pays industrialisés et les institutions internationales doivent prendre les mesures qui s'imposent pour permettre aux pays en développement de surmonter leur crise économique, et ils doivent agir ainsi dans un contexte qui prenne en considération la nature globale de l'économie mondiale et la nécessité d'intensifier le dialogue Nord-Sud.

M. HAMID (Somalie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter, d'emblée, au nom de ma délégation et en mon nom, à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale, et à vous dire que nous sommes convaincus que vous exercerez votre haute fonction grâce à vos talents diplomatiques et à votre sagesse.

Par ailleurs, je tiens à remercier sincèrement S. E. M. Peter Florin qui a fait preuve d'un talent remarquable dans l'exercice de sa fonction de président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

L'évaluation annuelle de la situation internationale entreprise chaque année par l'Assemblée générale a été bien entendu très pessimiste au cours de ces dernières années, puisqu'elle reflétait l'état un monde gravement perturbé par la course aux armements nucléaires et autres armes; par l'élargissement du fossé économique entre les pays développés et les pays en développement et par les troubles économiques qui ont succédé de façon prévisible à l'oppression raciste, à l'intervention étrangère, à l'agression militaire et au déni du droit à l'autodétermination. Il est clair que les conditions qui suscitent l'instabilité et l'insécurité au niveau international sont toujours présentes, mais l'Assemblée générale peut sans aucun doute se féliciter des signes de l'amélioration de la situation mondiale que l'on constate de toute évidence aujourd'hui, signes qui nous permettent d'envisager avec optimisme l'avenir de la paix et de la sécurité internationales.

Tout en reconnaissant l'amélioration de la situation mondiale, la Somalie se félicite tout particulièrement du nouvel esprit de détente qui se fait jour entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Selon un proverbe africain, lorsque des éléphants se battent, c'est l'herbe qui en pâtit. Il est certain que la rivalité Est-Ouest a constitué l'un des facteurs essentiels des conflits régionaux

M. Hamid (Somalie)

impliquant des pays du tiers monde, et les peuples du monde - sans exception sont menacés par la rivalité qui règne entre les superpuissances sur le plan nucléaire. Par conséquent, la Somalie se félicite du changement des relations Est-Ouest où le dialogue s'est substitué à l'affrontement ce qui a permis de progresser sur la voie de la limitation des armes nucléaires et ses efforts destinés à régler certains conflits régionaux qui ont gravement préoccupé la communauté mondiale.

A cet égard, la Somalie partage la satisfaction éprouvée par une grande majorité face au retrait en cours des forces soviétiques d'Afghanistan. Nous sommes convaincus que les termes de l'accord conclu entre les quatre puissances, sous l'égide des Nations Unies, seront scrupuleusement respectés. Il est capital, dans les jours qui viennent, d'assurer la réconciliation nationale, le retour en toute sécurité des réfugiés dans leur patrie et la restauration totale de l'indépendance, de la souveraineté et du statut de non-aligné de l'Afghanistan.

Nous espérons également que la transformation du climat international assurera le succès des accords sur la question de l'indépendance de la Namibie et favorisera la cessation des agressions militaires de l'Afrique du Sud et de ses interventions en Angola. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité doit bien entendu continuer à être reconnue comme étant la seule base acceptable sur le plan international pour l'indépendance de la Namibie. Nous estimons que c'est à la communauté internationale qu'incombe la responsabilité d'assurer l'indépendance de la Namibie. Nous affirmons notre appui à la position de l'Angola en tant qu'Etat souverain, libre de négocier pour assurer au mieux ses intérêts, et nous félicitons vivement le Gouvernement angolais pour le talent avec lequel il dirige le pays et pour le rôle crucial qu'il joue dans la réalisation d'un objectif cher aux Nations Unies. L'indépendance de la Namibie est, bien entendu, une responsabilité morale et politique de la communauté mondiale et sa réalisation se fait attendre depuis longtemps.

M. Hamid (Somalie)

Nous pensons qu'il convient d'être prudent étant donné le passé de l'Afrique du Sud et son non-respect des engagements à l'égard de la Namibie. A notre avis, l'Assemblée générale doit continuer de faire opposition au couplage qui risque de beaucoup retarder l'indépendance de la Namibie et insister pour qu'une pression économique constante soit exercée sur le régime de Pretoria pour faire en sorte que la Namibie devienne ainsi réellement libre.

Il est encore un autre conflit, source de préoccupation pour la communauté internationale, je veux parler de la guerre du Golfe. Nous espérons que les deux pays continueront de coopérer étroitement avec le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, qui déploie des efforts vigoureux pour assurer l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Les dispositions de cette résolution constituent de solides éléments de base en vue d'un règlement juste et durable. Nous sommes certains que l'on continuera d'avancer sur la voie de la paix.

L'optimisme prudent que l'on observe à l'heure actuelle dans le monde concerne également la situation à Chypre. Les efforts persévérants que déploie le Secrétaire général pour parvenir à un règlement négocié et la détermination des dirigeants des deux groupes ethniques de l'île d'engager un dialogue sont autant d'éléments positifs qui mettront fin aux divisions et aux conflits. Nous souhaitons qu'un esprit de compromis préside aux négociations et conduise à un règlement qui prenne en compte les droits de toutes les parties concernées.

Mon gouvernement regrette qu'au Cambodge, autre région troublée, la paix demeure lointaine. Toutefois, il convient là encore d'être optimiste en dépit de l'échec apparent des entretiens que les intéressés ont eus récemment en Indonésie. Nous espérons que les grandes puissances impliquées continueront d'exercer leur influence au nom de la restauration de la souveraineté du Cambodge, de son unité nationale et de sa stabilité politique, économique et sociale.

Quant à l'évolution de la situation dans la corne de l'Afrique, une tendance vers la paix et la stabilité semble se dessiner. Mon pays est toujours attaché à l'accord de paix entre la Somalie et l'Ethiopie, tant dans sa lettre que dans son esprit. La Somalie, en tant que pays du tiers monde membre des Nations Unies et de plusieurs organisations régionales, se réjouit qu'un esprit de compréhension et de coopération règne entre les nations, petites et grandes, et demande le plein respect des principes de la Charte. C'est dans cet esprit que l'Ethiopie et la Somalie sont parvenues à un accord visant la normalisation des relations et l'instauration d'un climat propice à l'obtention d'une solution juste et durable des problèmes que connaissent à l'heure actuelle les deux pays. A la suite de cet

M. Hamid (Somalie)

accord, des mesures positives ont été prises en vue de l'application dudit accord, tel que le désengagement des forces, la reprise des relations diplomatiques et l'échange des prisonniers de guerre. A cet égard, notons que les deux pays ont bien avancé sur la voie de la paix et espérons que leurs relations ne connaîtront pas d'autre revers. Nous nous réjouissons de la perspective de relations fructueuses entre ces deux pays, empreintes de confiance, de respect et de bonne volonté mutuels. Nous, Somaliens, sommes tout à fait convaincus que la stabilité constitue la pierre angulaire du développement économique et social et du progrès humain.

Tout en faisant preuve d'un optimisme mesuré à propos de la situation internationale, je me dois aussi de souligner la profonde inquiétude de la Somalie devant les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui n'ont toujours pas trouvé de solution.

En Afrique du Sud, par exemple, la population majoritaire est toujours privée de ses droits électoraux et aliénée dans son propre pays; les dirigeants authentiques, comme Nelson Mandela, sont toujours incarcérés et le Mouvement démocratique de masse, qui proteste contre l'injustice, est la cible de violentes attaques de la part de la police d'Etat sud-africaine. C'est la réalité de l'apartheid que le régime de Pretoria s'efforce de dissimuler sous des arrangements de surface et un voile de censure.

Mon gouvernement réitère son appel en faveur de l'imposition de sanctions obligatoires et globales à l'encontre de l'Afrique du Sud et d'un ferme appui international en faveur des Etats de première ligne, victimes de la politique agressive et déstabilisante de l'Afrique du Sud.

La délicate question du Moyen-Orient défie également les efforts déployés pour parvenir à un règlement d'ensemble. Aujourd'hui, les courageuses populations en soulèvement de la Rive occidentale et de Gaza soulignent la profonde réalité de la région: il ne saurait y avoir de paix tant qu'Israël ne se sera pas retiré de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, et n'aura pas reconnu le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à leur propre Etat en Palestine.

Mon gouvernement appuie fermement la convocation d'une conférence internationale de la paix au Moyen-Orient à laquelle l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentante légitime du peuple palestinien, participerait sur un pied d'égalité avec d'autres parties. A notre avis, cette conférence serait une chance unique d'entamer des négociations sur la base des résolutions

M. Hamid (Somalie)

constructives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives au Moyen-Orient.

J'en viens maintenant au phénomène troublant d'un système économique international qui lutte de plus en plus contre le progrès économique des pays en développement.

L'Afrique, un continent qui compte le plus grand nombre de pays les moins avancés et qui est sujet aux catastrophes et autres désastres, est l'illustration vivante des dures réalités de la situation économique mondiale. Les meilleurs efforts que font les pays africains pour assurer le redressement de l'Afrique face à la crise économique se heurtent de tous côtés à une dette catastrophique, à l'effondrement du prix des matières premières, au protectionnisme, aux termes tout à fait inadéquats de l'échange et à la stagnation des flux d'aide au développement à des conditions de faveur.

C'est bien entendu la dette colossale et toujours croissante de l'Afrique qui constitue le problème le plus grave. Mon gouvernement déplore la décision des principaux pays créanciers de traiter la question de la dette africaine de façon ponctuelle plutôt que sur une base globale. C'est un coup sérieux asséné aux espoirs suscités par la mise en oeuvre effective du programme de redressement économique de l'Afrique, et nous souhaitons que cette décision soit repensée.

Sur le plan du système économique international, les pays africains souhaitent que des institutions internationales importantes, telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) augmentent l'aide qu'ils leur octroient pour leur redressement. Malheureusement, la plupart des programmes d'ajustement structurel ne tiennent pas compte des dimensions humaines du sous-développement et ne parviennent donc pas à rompre le cycle du chômage, de la malnutrition, de l'ignorance et de la maladie. Il faut que les institutions financières internationales prescrivent aux Etats souffrants une médecine qui n'achève pas le patient.

En ce qui concerne l'aide bilatérale et multilatérale au développement, il faut souligner que les pays donateurs n'ont pas été en mesure d'honorer les engagements qu'ils avaient pris, il y a deux ans, lorsque la crise économique de l'Afrique était à son apogée. La Somalie est reconnaissante de l'aide au développement fournie, en particulier, par les pays nordiques. Toutefois, nous lançons un ferme appel aux autres donateurs traditionnels qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils réagissent au sort que connaissent les pays les moins avancés d'une manière qui réponde à la gravité de leur situation.

M. Hamid (Somalie)

Je tiens à attirer votre attention sur le secteur de l'aide au développement, qui préoccupe particulièrement la Somalie, à savoir l'aide aux réfugiés. Dans mon pays, voilà près de 10 ans que le Gouvernement s'efforce d'obtenir une aide d'urgence pour la très importante population de réfugiés en Somalie, et il a également mis en oeuvre des solutions durables dans le cadre de plans de développement national. Malheureusement, l'aide internationale sur ce plan est loin de répondre aux besoins. Nous rappelons donc à la communauté des donateurs les engagements pris lors de la deuxième Conférence internationale sur l'aide aux réfugiés en Afrique. Nous espérons qu'ils apporteront leur appui aux programmes d'action y relatifs qui ont été fermement appuyés par les sessions ultérieures de l'Assemblée générale.

Mon gouvernement regrette que la discussion sur la question la plus importante à l'ordre du jour du dialogue Nord-Sud ait été ajournée et que les problèmes immédiats des pays en développement, notamment les moins développés, n'aient pas été abordés comme il convient. Presque tout le monde reconnaît que la paix et la sécurité mondiales sont mal servies dans un monde caractérisé par des divisions marquées entre pays riches et pays pauvres. Il faut que soit mieux compris le fait que les problèmes de développement sont partie intégrante d'une économie mondiale interdépendante et que soit réaffirmée la volonté de réaliser notre objectif à réduire le fossé entre pays développés et pays en développement.

La question la plus importante à l'ordre du jour de l'Assemblée générale est, sans nul doute celle du désarmement avec ses conséquences graves et étendues sur la paix et la sécurité mondiales.

Mon gouvernement espère fermement que la diminution de la tension internationale, déjà marquée par l'adoption du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI -, aura un effet important et durable sur le désarmement sous tous ses aspects. Nous avons cependant été déçus par l'échec de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui n'est pas parvenue à un accord sur des objectifs et des priorités vitaux.

À notre avis, les priorités les plus urgentes en matière de désarmement doivent être la conclusion d'un traité sur l'interdiction totale des essais et le gel de la production d'armes nucléaires. Le désarmement conventionnel est sans aucun doute une grave responsabilité pour tous les Etats Membres, mais c'est la course aux armes nucléaires qui jette une ombre sur tous nos efforts et sur l'existence même de l'humanité qu'elle menace.

M. Hamid (Somalie)

Dans le même contexte, nous nous opposons fermement à la mise au point d'armes spatiales alors que notre environnement immédiat est déjà dangereusement menacé par les systèmes d'armes de destruction massive existants.

La Somalie se félicite des progrès faits en vue de la conclusion d'une convention proscrivant les armes chimiques.

Nous espérons que les Nations Unies joueront un rôle dans la vérification des accords de désarmement.

C'est là une proposition dont les avantages pratiques sont évidents et qui serait de nature à renforcer le principe de la sécurité collective.

La Somalie a également été déçue que les Etats importants sur le plan militaire aient maintenant contesté largement les liens affirmés par la Conférence internationale sur la relation entre désarmement et développement. Il ne devrait pas être nécessaire de souligner une fois encore la tragédie humaine que représente l'affectation de sommes astronomiques aux armements alors que la majorité de la population mondiale est affamée.

Il n'y a pas si longtemps, on estimait que l'autorité et l'efficacité des Nations Unies étaient au creux de la vague, mais le succès appelle le succès. Aujourd'hui, et c'est heureux, l'Organisation se voit conférer une autorité nouvelle du fait du précieux rôle central ou d'appui qu'elle a joué dans la promotion des négociations sur la solution de conflits régionaux.

Je pense nécessaire de souligner à ce point que les capacités de maintien et de rétablissement de la paix des Nations Unies ont toujours été disponibles pour la solution de conflits. Si l'Organisation mondiale n'a pas toujours été utilisée dans sa fonction de centre où s'harmonisent les efforts des nations, ce n'est pas sa faute. Les Nations Unies ne peuvent fonctionner véritablement que si les Etats Membres lui apportent l'appui moral et matériel qu'elles méritent.

Il ne devrait y avoir aujourd'hui aucune difficulté ni hésitation à appuyer sans réserves l'Organisation mondiale puisque les grandes réformes administratives demandées par les Etats Membres ont été consciencieusement entreprises. Il est assurément anormal que les Nations Unies soient confrontées à une crise financière qui menace leur existence même, précisément au moment où elles sont étroitement impliquées dans la solution de problèmes de la plus grande importance au plan international: l'Afghanistan, la guerre du Golfe et l'Afrique australe, pour n'en citer que quelques-uns. La Somalie espère que tous les Etats Membres s'acquitteront scrupuleusement de leurs obligations financières et feront en sorte que la force et l'efficacité de l'instance mondiale demeurent.

M. Hamid (Somalie)

Je saisis l'occasion pour dire combien mon gouvernement apprécie le dévouement et l'habileté diplomatique du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar. La cause de la paix est bien servie par les qualités personnelles dont il fait preuve à ce poste important. Nous lui souhaitons bonne santé et de nouveaux succès.

La communauté mondiale est confrontée aux formidables défis mondiaux qu'entraînent l'interdépendance économique et politique, l'accumulation de plus en plus grande d'armes nucléaires et conventionnelles et les graves menaces qui pèsent sur l'environnement de notre planète. Tout le monde devrait comprendre que seuls des efforts soutenus et sincères dans le cadre d'une coopération internationale permettront de relever ces défis et que les Nations Unies sont le centre indispensable à une telle coopération. En conclusion, mon gouvernement réaffirme sa confiance pleine et entière dans les principes et les buts de l'Organisation mondiale et s'engage à continuer d'appuyer les efforts que celle-ci déploie dans tous les domaines, économique, social et autres, de façon à assurer la prospérité du monde et servir la cause de la paix.

M. PINHEIRO (Portugal) (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je tiens tout particulièrement à vous dire, au nom du Portugal et en mon propre nom, toute la confiance que nous plaçons en vous et la conviction que nous avons dès à présent que des résultats positifs seront obtenus grâce à votre compétence professionnelle et à votre dévouement total.

De la même façon, je voudrais dire ma gratitude et celle de mon pays pour le travail généreux et sérieux qu'il a accompli au Président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, M. Peter Florin, à qui j'adresse mes félicitations les plus chaleureuses. Je voudrais également m'associer à tous ceux qui ont loué le travail émérite du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, l'attachement et le dévouement dont il a fait preuve pour résoudre les problèmes qui nous ont tant préoccupés. Son action a sans nul doute grandement contribué au récent octroi du prix Nobel de la paix aux Forces de maintien de la paix des Nations Unies.*

* M. Huerta Montalvo (Equateur), Vice-Président, assume la présidence.

M. Pinheiro (Portugal)

La Grèce, en tant que président en exercice de la Communauté européenne, a prononcé une déclaration au nom des 12 Etats membres de la Communauté, où elle a traité les problèmes les plus importants et pertinents de la situation internationale actuelle. Je souhaite réaffirmer notre appui à cette déclaration.

Cependant, je voudrais rappeler l'importance que mon gouvernement attache à certaines de ces questions. Personne ne sera surpris si j'évoque d'abord la question du Timor oriental.

Alors que l'Organisation des Nations Unies semble reprendre son rôle dans le règlement pacifique des conflits, alors que nous saluons les succès enregistrés dans le règlement de plusieurs problèmes internationaux de la plus grande gravité et les progrès accomplis dans le règlement d'autres problèmes qui jusqu'à maintenant étaient restés sans solution, je me vois dans la regrettable obligation d'évoquer une question qui traîne depuis des années sans progrès notables vers une solution qui soit conforme aux principes et aux résolutions fondamentales des Nations Unies.

La décolonisation du Timor oriental est une tâche sur la conscience internationale et un défi à l'application cohérente et au respect des principes essentiels de la décolonisation si souvent invoqués et réaffirmés en tant que partie fondamentale du patrimoine de l'Organisation. Il est triste de constater, dans le cas du Timor oriental, une violation flagrante et directe de ces principes perpétrée par un pays qui a lui-même été victime du colonialisme et qui a joué un rôle si important dans la lutte pour l'émancipation des peuples colonisés.

Treize années se sont écoulées depuis que le processus de décolonisation du Territoire non autonome du Timor oriental sous administration portugaise a été interrompu et que le Territoire a été envahi et occupé par son puissant voisin. Le Portugal ne rejette pas sa part de responsabilité pour les difficultés et les troubles qui ont marqué au départ ce processus. Néanmoins, nous ne pouvons accepter que ces événements légitiment l'invasion et l'occupation par l'Indonésie et le déni subséquent de droits fondamentaux et de la liberté de son peuple, notamment son droit inaliénable à l'autodétermination. Aucun événement ne saurait légitimer la manière impitoyable dont a été menée la répression dans le Territoire, ainsi que le coût intolérable en vies et en souffrances humaines.

Un petit peuple de quelque centaines de milliers d'habitants, qui a vu le quart de ses citoyens se faire décimer, qui est soumis à une autorité qu'il n'a pas choisie, un peuple limité dans ses droits, ses libertés et garanties fondamentales, exige de pouvoir choisir sa propre destinée politique.

M. Pinheiro (Portugal)

Le Portugal, je le répète, ne prétend à aucune souveraineté sur le territoire du Timor oriental. Nous défendons le droit à l'autodétermination du Timor oriental et nous ne pouvons comprendre pourquoi la puissance d'occupation, qui invoque constamment les avantages que son administration aurait apportés au bien-être de ses habitants, craint de faire face à la décision d'un acte d'autodétermination libre. Si, comme on l'affirme, les coeurs et les esprits sont déjà gagnés à leur cause, pourquoi ont-ils peur de l'expression de la volonté du peuple?

Le Timor oriental représente pour nous une responsabilité morale, historique et juridique. La défense des droits, des libertés et de l'identité particulière de son peuple - si souvent proclamée en cette instance en tant qu'impératif de la communauté internationale dans son ensemble lorsqu'on parle d'autres territoires coloniaux - relève également de la responsabilité collective de tous les membres de l'Organisation attachés au respect de ses principes fondamentaux. Nous ne pouvons passer sous silence le drame du Timor oriental sans devenir complices d'une politique intolérable de fait accompli par la force.

Le Portugal fera tout son possible pour trouver par le dialogue une solution juste et globale que la communauté internationale pourra accepter. Nous sommes toujours prêts à collaborer entièrement avec le Secrétaire général, dont je voudrais signaler avec gratitude les efforts de médiation. Dans un esprit constructif et songeant avant tout aux droits et aux aspirations légitimes du peuple du Timor oriental, nous envisageons la poursuite de ce processus de médiation. Nous espérons sincèrement que l'Indonésie envisagera ce processus dans le même esprit.

La communauté internationale considère avec une appréhension justifiée la détérioration continue de la situation économique dans de nombreux pays, notamment sur le continent africain.

Cette situation, à laquelle les insuffisances de modèles de développement, la gravité de certains déséquilibres structurels et conjoncturels de l'ordre économique international ainsi que la vulnérabilité aux catastrophes naturelles dans beaucoup de pays africains, se caractérise par la stagnation de la croissance, des taux d'inflation élevés et un niveau inquiétant de la dette extérieure.

Cette question a été traitée dans cette instance même au cours de la session consacrée à l'application du Programme spécial des Nations Unies pour le redressement économique de l'Afrique. Sans méconnaître les responsabilités qui sont avant tout celles des Africains eux-mêmes, il n'est que juste de rappeler que

M. Pinheiro (Portugal)

les pays membres de la Communauté européenne ont cherché à mettre au point des plans d'aide efficaces pour les pays moins avancés. Les conventions successives de Lomé doivent être mises en relief car elles ont créé un système de coopération dans un cadre librement accepté. Elles associent les pays intéressés dans une structure de consultation permanente, ce qui constitue une importante instance pour le progrès du dialogue Nord-Sud.

Dans ce contexte, je rappelle que mon pays, dans le cadre de la Communauté, s'intéresse de près à la préparation pour la tenue de négociations sur une nouvelle convention entre les pays de la Communauté économique européenne (CEE) et du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Nous estimons que les relations entre la Communauté et ses 66 partenaires en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique sont un exemple important de la coopération et de l'assistance au développement.

La perspective définie au niveau de la Communauté est la suivante : les interventions sectorielles devraient être complémentaires du processus de développement et pas seulement de simples opérations d'urgence sans efficacité à long terme. A notre avis, il s'agit de la voie la plus responsable et la plus efficace à suivre. Nous visons un équilibre progressif dans le système d'échanges afin de parvenir au développement harmonieux du commerce international.

La Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe mérite l'appui continu de la communauté internationale puisqu'il s'agit d'une expérience de coopération régionale ayant à son actif des réalisations pratiques de grande importance pour l'autonomie économique des pays de la région.

En fait, les processus d'ajustements structurels qui sont mis en oeuvre par plusieurs pays en développement, avec courage et à un coût politique et social manifeste, méritent l'appui croissant des pays industrialisés, grâce à des mesures intégrées en coordination avec toutes les entités qui participent au financement et à un dialogue actif avec les pays bénéficiaires.

Pour des raisons historiques et culturelles connues de tous, mon pays attache une importance toute particulière à la question de l'aide au développement.

En fait, les graves problèmes que connaissent aujourd'hui les peuples et pays dits du tiers monde nous préoccupent vivement et nous restons profondément attachés à la recherche d'une solution.

A ce stade, je me permettrai de rappeler la proposition faite en mai dernier par le Premier Ministre du Portugal à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, relative à la création d'un centre Nord-Sud à Lisbonne, doté d'une

M. Pinheiro (Portugal)

structure **souple**, qui constituerait une instance appropriée pour un échange permanent de vues afin de renforcer le climat de confiance et de compréhension entre les pays du Nord et du Sud. Nous espérons pouvoir **compter** sur l'appui et la participation de tous les **Etats** membres de l'Assemblée générale.

Mon pays se félicite de la valeur accrue accordée à cet aspect des relations **internationales**, car cela est conforme au rôle historique que le Portugal a joué dans le monde et correspond pleinement à la manière dont nous concevons notre place dans la communauté des nations.

L'Afrique revêt pour le Portugal une **importance** toute particulière en raison des liens historiques et culturels qui nous unissent et que nous maintenons aujourd'hui grâce à une coopération qui s'exerce dans l'intérêt mutuel et pour le progrès social et économique de tous les pays intéressés.

M. Pinheiro (Portugal)

Cette coopération, expression pratique d'une relation politique active, est beaucoup plus visible dans les mesures bilatérales que nous avons prises en faveur des pays d'Afrique dont le portugais est la langue officielle: Cap-Vert, Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe, Angola et Mozambique. Mais la participation portugaise à la structure de quelques formules multilatérales de grande importance, à savoir la Convention de Lomé et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), représente chaque année, et je m'en félicite, l'expression d'une solidarité économique et politique plus large, plus particulièrement en faveur des priorités réalistes de développement.

Dans cette perspective, je crois devoir souligner le programme spécial des Nations Unies pour l'Afrique qui est une claire manifestation de l'attachement de cette organisation à la recherche de solutions à ce problème, auquel aucun d'entre nous ne peut rester indifférent.

Ces deux derniers mois, nous avons vécu des moments historiques, qui ouvrent de nouveaux horizons aux peuples d'Angola et de Namibie. Je crois qu'ils surmonteront de longues années de souffrance et connaîtront, dans l'avenir, des conditions de développement et de progrès dans un climat de paix et de respect de leur intégrité territoriale.

Permettez-moi de féliciter tous ceux qui, par leur pragmatisme, leur attachement au dialogue, leur capacité à reléguer le secondaire à l'arrière-plan pour privilégier l'essentiel, ont rendu possible une percée dans un processus qui dure depuis si longtemps.

Dans ce contexte, je voudrais envoyer un message de salutation et de solidarité tout spécial au peuple angolais et réaffirmer la volonté du Portugal de faire tout ce qui peut être fait sur le plan bilatéral et multilatéral pour aider la République populaire d'Angola dans sa tâche difficile de reconstruction et de développement auxquels elle a tout à fait droit.

Pour ce qui est du Mozambique, je saisis l'occasion de condamner une fois de plus la situation d'insécurité intolérable créée par une guérilla appuyée de l'extérieur. Il est grand temps de permettre au peuple martyr de ce pays d'oeuvrer dans la paix à un avenir meilleur. Le Mozambique mérite également la solidarité de la communauté internationale dans sa lutte pour la paix et le développement.

Cependant, il incombe au Gouvernement sud-africain d'assumer ses responsabilités et de manifester une volonté véritable de dialogue et de bon voisinage. Cela montrerait qu'il respecte l'esprit et la lettre de l'accord historique de N'Komati, récemment réaffirmé à la réunion à Songo.

M. Pinheiro (Portugal)

Mon pays voudrait, cependant, réaffirmer sa conviction qu'une véritable détente dans la région ne pourra s'instaurer que par l'élimination de tensions internes dans la République sud-africaine.

Le Portugal a dénoncé et condamné, non seulement aux Nations Unies, mais en bien d'autres occasions, l'immoralité et l'injustice qui sont les principales caractéristiques des systèmes d'apartheid et de "bantoustanisation", lesquels visent à perpétuer la discrimination politique, économique, sociale et culturelle qui est à l'origine de l'aggravation de la situation interne dans ce pays. Une fois de plus, nous demandons au gouvernement de Pretoria de faire face à ses problèmes internes avec l'ouverture d'esprit manifestée récemment dans les négociations namibiennes et la recherche de la paix en Angola.

Tout progrès vers le démantèlement définitif du système d'apartheid, dans ce cadre, représente un élément fondamental et prioritaire. Seule l'élimination de l'apartheid permettra l'accès de toutes les collectivités de ce pays à la participation politique, au travail, à la sécurité et au bien-être social. Il appartient aux autorités sud-africaines, si elles ont le courage politique et n'ignorent pas le caractère irréversible de l'histoire, de faire de la République sud-africaine un pays multiracial et économiquement avancé, creuset de toutes ces collectivités - bref, un vrai foyer de développement et de progrès qui sans aucun doute aurait une influence positive sur toute l'Afrique australe.

Il incombe en effet aux Sud-Africains - à tous les Sud-Africains - de décider de la meilleure manière de mettre en oeuvre des réformes dont la nécessité n'est pas contestable. Mais il est évident qu'une expression politique plus libre de la majorité noire contribuera sans aucun doute à instaurer un climat de confiance mutuelle indispensable à la transformation de la société sud-africaine. Je ne puis passer à une autre question sans évoquer l'inquiétude profonde que ressent mon pays devant la situation de Nelson Mandela, dont le soixante-dixième anniversaire a été récemment célébré par la communauté internationale, ainsi que par les Six de Sharpeville, deux exemples criants d'injustice.

Le Portugal, membre de la Communauté européenne et de l'Alliance atlantique, et membre participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, suit avec une attention particulière les développements Est-Ouest. Je note avec satisfaction et confiance l'amélioration très nette intervenue ces derniers mois dans les relations entre les deux superpuissances. Aujourd'hui, après les sommets de Washington et de Moscou, il existe un esprit positif; le dialogue est plus

M. Pinheiro (Portugal)

ouvert et plus fréquent, et des mesures décisives ont été prises dans les domaines du contrôle des armements et du désarmement.

Mon pays se félicite de l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires en tant que pas important vers la détente internationale et, par conséquent, vers la paix. A ce propos, nous appuyons l'objectif déjà exprimé par les deux parties qui est d'obtenir une réduction de 50 % des arsenaux nucléaires stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

Le Portugal est persuadé que dans un proche avenir, des mesures décisives seront prises dans le domaine de l'armement classique. Nous espérons notamment que les déséquilibres existant entre l'Est et l'Ouest seront corrigés, grâce à un processus de négociation. Cela éliminerait les disproportions et permettrait ainsi la sécurité et la stabilité au niveau d'armements le plus bas.

Nous plaçons donc de grands espoirs dans le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Mon pays espère qu'un règlement rapide à la réunion de Vienne permettra d'élaborer un document de fond définitif et bien équilibré qui ouvrira la voie à des négociations sur la stabilité dans le domaine des armements classiques et au renouvellement des pourparlers sur les mesures de confiance et de sécurité.

Le désarmement nucléaire et classique, la garantie de paix et de sécurité sont les conditions indispensables à l'instauration d'une paix universelle. Nous nous félicitons donc des progrès considérables qui ont été enregistrés dans ce domaine. Cependant, nous voyons avec inquiétude la récente recrudescence de l'emploi d'armes chimiques. Mon pays, signataire du Protocole de Genève de 1925, reste profondément attaché à l'application efficace, mondiale et vérifiable, de l'application d'une convention assurant l'élimination de ce type d'armes. Il est de notre devoir impérieux de hâter la réalisation d'un consensus nécessaire à cet égard. Dans ce contexte, le Portugal s'associe sans réserve à la proposition faite à l'Assemblée il y a quelques jours par le Président des Etats-Unis et relative à un effort international concerté en faveur de l'élimination des armes chimiques.

Je souhaite exprimer la satisfaction de mon pays devant le cessez-le-feu récemment signé entre l'Iran et l'Iraq, qui devrait permettre une solution juste et durable à un aussi long conflit qui a déjà causé tant de victimes. Je souhaite donc rendre hommage aux Nations Unies qui, par leurs efforts, ont amené les parties intéressées à respecter la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

M. Pinheiro (Portugal)

Pour ce qui est du conflit israélo-arabe, je note avec regret que la situation actuelle n'est pas encourageante. Les événements graves dans les territoires occupés illustrent la fragilité des résolutions antérieures. Elles devront tenir compte des droits légitimes du peuple palestinien et reconnaître le droit de tous les pays de la région à l'existence.

Le Portugal, avec ses partenaires européens, estime que la convocation rapide d'une conférence internationale représente le cadre approprié pour les négociations indispensables entre les parties directement intéressées.

Pour ce qui est de l'Amérique latine, je souhaite réaffirmer notre solidarité fraternelle avec cette vaste région, ainsi que notre entière disposition à contribuer à surmonter ses difficultés. Je suis persuadé que les pays développés seront en mesure d'aider à atténuer ces problèmes, en recherchant, avec les pays de la région, des formules nouvelles et novatrices de coopération. La question de la dette extérieure, en particulier, doit être placée dans le contexte de la croissance économique, car il importe d'atténuer le fardeau social de cette région.

Je voudrais également faire une référence toute spéciale à la situation en Amérique centrale, où l'espoir suscité par la signature de l'Accord d'Esquipulas a été suivi d'une impasse dans le processus de paix.

M. Pinheiro (Portugal)

Le Portugal est convaincu que la solution de cette situation doit être recherchée avant tout au niveau régional, dans un climat de confiance mutuelle et dans le respect scrupuleux des droits de l'homme, de la démocratie pluraliste et du principe de l'inviolabilité des frontières. Nous avons toujours pris en considération les conditions sociales injustes et défavorables qui ont contribué à la situation régnant actuellement dans la région et nous sommes donc persuadés que la coopération économique entre les pays de la région et entre ces derniers et les pays industrialisés jouera un rôle déterminant dans la réalisation de la paix et du progrès tant désirés de la région.

Il est tout aussi nécessaire et impératif pour la communauté internationale de trouver une solution politique au problème cambodgien, nécessité qui se fait plus urgente de jour en jour. Il est temps de rétablir la paix, la dignité et l'espoir dans un pays martyrisé successivement par l'intolérance d'une minorité n'ayant aucun respect pour les droits de l'homme les plus élémentaires et par l'occupation militaire étrangère, qu'aucun prétexte ne saurait légitimer.

Par ailleurs, les Accords de Genève sur l'Afghanistan représentent une étape importante sur la voie du règlement d'un conflit qui, depuis bientôt 10 ans, entraîne souffrances et misère pour le peuple afghan. Je ne saurais manquer de souligner le courage et l'abnégation dont fait preuve la résistance afghane ainsi que la solidarité humanitaire manifestée par le Pakistan en accueillant les millions de réfugiés déplacés par le conflit.

La paix entre les nations et le respect des droits de l'homme sont des aspirations unanimes de cette Assemblée et sont inséparables du bien-être de chaque individu au sein de la communauté mondiale, bien-être qui est également étroitement lié au développement économique et qui repose sur un commerce international sain, à l'abri du protectionnisme, qu'il soit manifeste ou non.

Telle est la position clairement adoptée par mon pays en toutes circonstances. En tant que membre de la Communauté européenne, le Portugal estime que la réciprocité est un élément indispensable à l'ouverture de marchés. Il a toujours appliqué ce principe dans la pratique, lequel est également un élément fondamental de la politique commerciale de la Communauté.

Mon gouvernement et convaincu que nous abordons actuellement l'étape finale de la mise en place d'institutions indispensables à la participation intégrale du Portugal au marché mondial, conformément aux objectifs fixés par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

M. Pinheiro (Portugal)

Dans cette perspective, nous reconnaissons l'importance et les possibilités offertes par l'Uruguay Round, dont l'heureux aboutissement contribuerait à n'en pas douter à un meilleur équilibre des relations commerciales mondiales. Je tiens à réaffirmer à ce propos que seul le respect scrupuleux du principe d'universalité permettra d'obtenir les résultats escomptés.

La Déclaration conjointe du Luxembourg en date du 25 juin, signée par la Communauté économique européenne (CEE) et le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et établissant officiellement la reconnaissance réciproque de ces deux organisations, a mis fin à 30 années de non-reconnaissance réciproque des deux Europes.

Le Portugal, conscient de son importance historique et des incidences futures des relations entre les deux organisations et leurs États membres respectifs, se félicite de cet événement, qui constitue à son avis un pas important vers l'instauration d'une nouvelle ère de coopération internationale dans les domaines les plus divers.

Nous espérons que la coopération multilatérale, qui se reflète également dans les relations entre les pays de la CEE et ceux de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et du Conseil de coopération du Golfe sera élargie et intensifiée.

La célébration du quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme devrait renforcer les efforts déployés par la communauté internationale pour permettre à chaque être humain, partout dans le monde, de jouir des droits et des libertés fondamentaux inhérents à la personne humaine. Maintenant que les Nations Unies disposent de plusieurs instruments internationaux permettant de définir et de garantir ces droits, il importe d'en assurer l'application efficace ainsi que le renforcement des mécanismes de contrôle internationaux.

Le Portugal contribue à la promotion et à la protection des droits de l'homme en tant qu'élément prioritaire de sa politique étrangère. Mon pays, notamment au sein de la Commission des droits de l'homme, s'efforce de respecter le mandat qui lui a été confié, en rejetant tout parti pris et en oeuvrant au renforcement de l'efficacité des mécanismes existants.

Pour permettre à chaque individu de jouir pleinement de ses libertés fondamentales, il est indispensable de tenir compte de la nature complémentaire des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels.

M. Pinheiro (Portugal)

Tout au long des cinq derniers siècles, le Portugal a enrichi son histoire, sa culture et sa langue dans les quatre coins du monde. Cela seul suffirait à justifier l'intérêt qu'il porte aux affaires internationales. Mais cet intérêt devient encore plus aigu et plus puissant lorsqu'on considère la participation active et engagée de mon pays dans nombre d'organisations internationales, des Nations Unies à la CEE, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) au Conseil de l'Europe, pour n'en citer que quelques-unes.

Nous n'ignorons pas pour autant qu'observer la scène internationale et réagir aux événements ne suffit pas. Le Portugal doit agir de façon concertée avec les autres nations de bonne volonté pour combattre l'injustice et les situations de conflit qui, malheureusement, existent encore dans le monde.

Nous devons vaincre l'inertie et mobiliser les volontés; nous devons changer les pratiques de coopération inefficaces. Par-dessus tout, nous devons travailler d'arrache-pied pour coordonner nos efforts de façon à empêcher que les situations dangereuses existantes ou potentielles ne se perpétuent. Et si les solutions actuelles n'aboutissent pas, il nous faudra en rechercher de nouvelles avec un esprit hardi et novateur.

Le Portugal réaffirme une fois de plus qu'il est disposé à contribuer aux efforts destinés à promouvoir la paix dans la sécurité, la liberté dans la démocratie, la solidarité dans la prospérité.

M. OULD N'DIAYANE (Mauritanie) (interprétation de l'arabe) : J'ai le grand plaisir de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour présenter à l'Ambassadeur Caputo mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis persuadé que, sous sa présidence, les travaux de l'Assemblée seront conduits avec autorité et efficacité.

Je voudrais également exprimer à votre prédécesseur, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, M. Peter Florin, notre reconnaissance pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux de la quarante-deuxième session.

Je tiens aussi à rendre un hommage bien mérité au secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour la façon remarquable dont il dirige l'Organisation et les efforts inlassables qu'il déploie en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

M. Ouid N'Diayane (Mauritanie)

C'est grâce à cette action persévérante que le prix Nobel de la paix a été **décerné** aux forces de maintien de la paix. Elle a également contribué grandement au déblocage de certains conflits régionaux au cours de la période qui s'est éCOUlée depuis la dernière session de l'Assemblée générale.

C'est d'abord le cas du Golfe, où l'événement longtemps attendu - la cessation des hostilités entre l'Iraq et l'Iran - est enfin intervenu. L'acceptation, par l'Iran, à son tour, de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et l'ouverture de **négociations** entre les deux pays augurent bien des perspectives de paix entre eux.

La Mauritanie a toujours oeuvré pour la fin de cette guerre meurtrière et destructrice opposant deux peuples musulmans frères. Nous formons le voeu sincère de voir une paix globale, juste et définitive s'instaurer entre eux afin de permettre à leurs peuples de vivre dans la tranquillité et de consacrer leurs efforts au progrès et au bien-être.

M. Ould N'Diayane (Mauritanie)

Cette action persévérante a donné également porté ses fruits en Afghanistan avec la signature, en avril dernier, des Accords de Genève. La Mauritanie se félicite de la signature de ces accords et du retrait consécutif des troupes étrangères et exprime l'espoir que le processus ainsi engagé sous les auspices des Nations Unies puisse rapidement ramener la paix et la concorde au peuple afghan et à son Etat l'indépendance et le non-alignement.

Au Sahara occidental, le processus de bons offices conjoints engagé par les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine a franchi un pas important avec la présentation par le Secrétaire général d'un plan de paix aux deux parties en conflit. La Mauritanie encourage ses efforts et se réjouit particulièrement de l'accord de principe réalisé sur ce plan et des progrès ainsi accomplis sur la voie du règlement politique juste et définitif de ce conflit fratricide. La solution définitive de ce problème constituera une grande contribution à l'édification du grand Maghreb arabe, cet ensemble que tous les peuples de la région appellent de tous leurs vœux.

C'est pour répondre à cette aspiration que les chefs d'Etat de la région se sont réunis, pour la première fois depuis leur indépendance, en juin dernier à Alger, pour favoriser la réalisation du grand Maghreb arabe. Il s'agit là d'un événement historique qui a permis de jeter les grands jalons de l'intégration et de la construction du grand Maghreb uni. D'ores et déjà différentes rencontres ont eu lieu en vue de traduire dans les faits cette volonté politique clairement exprimée par les chefs d'Etat.

Mon pays se félicite des relations entre la Jamahiriya arabe libyenne et le Tchad et de la bonne volonté dont font preuve ces deux pays afin de normaliser leurs relations.

Dans la partie australe du continent africain la série de négociations en cours depuis plusieurs mois ouvre de nouvelles perspectives de paix en ce qui concerne notamment la fin de l'occupation illégale de la Namibie. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité demeure la seule base acceptable d'un règlement juste et durable de la question namibienne car elle incarne la légalité internationale et bénéficie de l'adhésion du peuple namibien et de son représentant authentique, la South West Africa People's Organization (SWAPO).

En Afrique du Sud même, le régime d'apartheid persiste dans sa politique ignoble et inflige toujours à la majorité noire des souffrances indicibles. Il continue également ses actes d'agression contre les Etats de la ligne de front.

M. Ould N'Diayane (Mauritanie)

L'apartheid, ce système institutionnalisé de racisme et de discrimination raciale, est une offense à la dignité humaine et une menace pour la paix et la sécurité internationales. Toutes les nations civilisées ont le devoir de mettre en oeuvre la stratégie de lutte contre ce système adopté par les Nations Unies, notamment l'imposition de sanctions globales obligatoires.

La Mauritanie qui souscrit pleinement à cette stratégie est naturellement solidaire de la lutte que mène le peuple d'Afrique du Sud, sous la direction de l'African National Congress en vue de l'instauration d'une société démocratique égalitaire et non raciale comme elle appuie pleinement la résistance héroïque des pays de première ligne.

C'est dans ce cadre que mon gouvernement a eu l'honneur d'accueillir en juin dernier la deuxième réunion préparatoire du procès de l'apartheid entre le 16 et le 18 juin. Cette importante rencontre qui était placée sous le haut patronage du chef de l'Etat a regroupé d'éminentes personnalités mondialement réputées pour leur dévouement à la cause des droits de l'homme et des libertés démocratiques.

Elle a contribué largement à la sensibilisation de l'opinion publique internationale sur l'odieux système d'apartheid et permis de s'engager dans une phase active de la préparation de ce tribunal international prévu l'année prochaine.

Au Moyen-Orient le peuple palestinien a choisi la commémoration de deux anniversaires, celui des 40 ans de partage et celui des 20 ans d'occupation, pour rappeler à l'histoire qu'on ne peut livrer à l'oubli les droits nationaux d'un peuple.

Par son ampleur et sa durée le soulèvement populaire dans les territoires occupés a montré au monde entier l'ampleur de la tragédie du peuple palestinien et sa détermination farouche à recouvrer sa terre, sa dignité et ses droits inaliénables, quels que soient les moyens mis en oeuvre par la machine de Guerre israélienne et les actes de répression inhumains perpétrés par les forces d'occupation.

Le soulèvement populaire a également montré à la communauté internationale que la question palestinienne est au coeur du conflit du Moyen-Orient et tant que le peuple palestinien restera privé de ses droits nationaux, en particulier son droit à l'autodétermination et à la création de son Etat indépendant, la paix ne sera jamais instaurée dans cette région. La solution juste et durable de ce conflit exige la libération de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte d'Al Qods. Mais le régime de Tel-Aviv fait fi de toutes ces évidences et

M. Ould N'Diayane (Mauritanie)

poursuit avec acharnement sa politique d'agression et d'expansion au mépris de la légalité internationale.

La convocation sous les auspices des Nations Unies d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation pour la libération de la Palestine, seul et authentique représentant du peuple palestinien, constitue le cadre adéquat pour la recherche d'une solution juste et durable à ce conflit.

La violence de la répression en cours dans les territoires occupés exige de toute urgence la tenue de cette conférence et constitue un nouveau défi aux Nations Unies qui doivent, en conséquence, assumer pleinement leurs responsabilités vis-à-vis de la tragédie palestinienne.

Au Kampuchea la recherche d'un règlement politique se poursuit et le dialogue national continu est porteur de grands espoirs. La solution de ce problème doit être fondée sur les résolutions pertinentes de notre assemblée qui réaffirment la nécessité du retrait des troupes étrangères de ce territoire et du droit à la libre détermination du peuple khmer.

En Amérique centrale, la Mauritanie espère ardemment le rétablissement définitif de la paix sur la base des recommandations du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui ainsi que des accords de Guatemala signés l'année dernière entre les cinq chefs d'Etat de la région.

En ce qui concerne la question de Corée mon pays a toujours préconisé la réunification pacifique de la péninsule dans l'intérêt du peuple coréen tout entier. Nous appuyons tous les efforts déployés dans ce sens.

La situation économique mondiale est aussi un sujet capital qui préoccupe vivement la communauté internationale. L'écart continue de se creuser entre les pays en développement et les pays développés. La chute des cours des matières premières, le poids sans cesse croissant du service de la dette, la recrudescence du protectionnisme et les restrictions au transfert de technologies ont eu un impact particulièrement sévère sur les pays en développement.

M. Quld N'Diayane (Mauritanie)

Le blocage du dialogue Nord-Sud a empêché d'arriver à des solutions concertées et novatrices pour la relance de l'économie mondiale et le développement des pays du tiers monde.

Conscients du fait qu'ils sont les premiers responsables du développement économique et social de leurs peuples, les gouvernements des pays en développement ont adopté d'importantes réformes et procédé à des ajustements de grande ampleur, mais cette action n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés à cause de l'environnement économique international. Il faut que l'action soit coordonnée à l'échelon international.

L'Afrique, le continent le moins développé du monde, est particulièrement touchée par la crise économique. Afin de faire face à cette situation, l'Organisation de l'unité africaine a tenu une conférence au sommet extraordinaire à Addis-Abeba qui a procédé à une analyse lucide de la crise de la dette extérieure de l'Afrique. La Mauritanie souscrit pleinement à la position commune africaine en ce qui concerne la convocation d'une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique.

En effet, seule une stratégie globale et intégrée permettra de résoudre la crise de la dette africaine et concrétisera, du même coup, les engagements pris par la communauté internationale dans le cadre du Plan d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. A ce sujet, nous apprécions les décisions positives prises par le dernier sommet des pays industrialisés, notamment l'allègement du fardeau de la dette des pays en développement, et nous formons le vœu de les voir approfondies et étendues.

Notre reconnaissance et notre profonde gratitude vont, en particulier, à la République fédérale d'Allemagne qui nous a consenti une remise de la totalité de notre dette substantielle.

Nos remerciements vont également aux pays qui s'apprêtent à prendre des mesures similaires au profit de notre pays.

Les fléaux de la sécheresse et de la désertification menacent toujours gravement la région du Sahel à laquelle appartient la Mauritanie. Depuis le mois d'octobre 1987, une autre calamité s'est produite. Il s'agit du criquet pèlerin qui est caractérisé par une grande mobilité et détruit tout sur son passage : cultures, pâturages, palmiers-dattiers, etc. Pour faire face à ce fléau, dont les spécialistes s'accordent à affirmer qu'il va continuer encore pendant plusieurs

M. Ould N'Diayane (Maud tanie)

années, différentes rencontres maghrébines et ouest-africaines ont été organisées et ont permis de coordonner les politiques des différents Etats et de préconiser des actions communes.

Mon pays, qui est particulièrement touché par cette infection, a conjugué l'effort national et international. Qu'il me soit permis ici de remercier les pays amis et les organisations internationales pour l'aide déjà fournie ainsi que pour leur sensibilité aux préoccupations de la Mauritanie.

Ces calamités naturelles et la crise économique internationale imposent à mon pays un effort financier exceptionnel, dans une conjoncture économique particulièrement difficile. Mon gouvernement ~~entreprend~~ depuis 1985, en dépit de ces facteurs, un vaste programme de réformes économiques et d'ajustements structurels.

D'ores et déjà, des progrès significatifs ont été réalisés dans le sens du redressement économique et financier, mais ces résultats ne sauraient occulter l'ampleur des efforts qui restent à fournir pour la satisfaction de nos pays.

C'est pourquoi la consolidation des stratégies et programmes de développement mis en oeuvre ces dernières années en conformité avec le Plan d'action de Lagos et le programme prioritaire de redressement de l'Afrique constitue notre préoccupation majeure et c'est dans ce sens que mon gouvernement vient d'adopter un programme triennal de consolidation et de relance devant être soumis prochainement à nos partenaires économiques. Mais nous comptons essentiellement sur nous-mêmes.

Notre politique de développement repose d'abord sur la mobilisation de toutes nos énergies et c'est dans ce cadre que notre direction nationale, avec à sa tête le colonel Maaouya Quld Sid'Ahmed Taya, Président du Comité militaire de salut national, chef de l'Etat, a, depuis le 12 décembre 1984, opté pour l'établissement d'un Etat de droit où les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont garantis pour tous les citoyens.

Ainsi, un processus de démocratisation réelle a été engagé et après la généralisation de l'expérience communale à tous les départements, cette année verra la mise en place des conseils municipaux au niveau des arrondissements et des agglomérations importantes.

Le but de ces élections est la participation démocratique qui permettra aux populations de participer aux activités de développement de façon directe. Dans ce domaine, je voudrais mentionner le secteur rural qui occupe une place dominante, d'où l'intérêt que lui accorde le Gouvernement qui lui consacre 36,5 % des investissements publics et qui encourage le secteur privé à réaliser des

M. Ou Id N'Diayane (Maud tanie)

aménagements hydro-agricoles moyennant la distribution gratuite des terres et l'écoulement garanti de la production.

Les graves problèmes économiques et financiers qui se posent à la communauté internationale révèlent à quel point il est urgent de dégager des ressources supplémentaires en faveur du développement.

Le bon sens veut que cet apport soit dégagé au détriment de la course aux armements étant donné la disproportion flagrante existant entre les ressources affectées aux dépenses militaires et celles consacrées à l'aide au développement.

Il est intolérable, en effet, que d'immenses ressources humaines, financières, naturelles et technologiques continuent d'être englouties dans la course aux armements au moment où la misère et la pauvreté sont le lot quotidien de plus des deux tiers de l'humanité.

C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de lier désarmement et développement, conformément à la conférence internationale qui a eu lieu l'année dernière à cet effet.

Nous nous félicitons à cet égard de la conclusion du traité américano-soviétique sur l'élimination des missiles nucléaires à courte et moyenne portée, ainsi que sur les clauses de vérification.

Ce traité n'est cependant qu'un début, et la paix et la sécurité internationales, c'est-à-dire la survie du genre humain, ne seront en tous cas assurés que par la réalisation d'un désarmement général et complet. Dans le cas contraire, nous ne pourrions imaginer la survie de l'humanité sur terre.

Le monde d'aujourd'hui se trouve à la croisée des chemins. Il doit faire face à plusieurs défis, notamment la persistance des conflits armés et des foyers de tension dans le monde ainsi que la course aux armements et la répartition inéquitable des richesses.

Hélas, malgré de grands progrès dans le domaine de la science et de la technologie, le monde reste incapable d'assurer le bien-être et la prospérité à tous. Cette situation est intolérable.

Nous devons tous comprendre l'interdépendance des nations et l'ampleur des problèmes qui affectent l'humanité.

L'Organisation des Nations Unies nous offre le seul cadre multilatéral où puissent être canalisés tous nos efforts. C'est un instrument indispensable de paix et de coopération internationale.

M. Culd N'Diayane (Mauritanie)

L'Organisation des Nations Unies renferme d'énormes potentialités qui peuvent être exploitées et mobilisées en vue de réaliser les nobles idéaux définis dans la Charte, comme le montrent les progrès en cours dans le règlement politique des grands conflits régionaux, alors qu'ils ne trouvaient aucune solution jusqu'à une période récente. Les Etats Membres, et notamment les grandes puissances, assument à cet égard des responsabilités historiques.

La Mauritanie, en ce qui la concerne, réitère sa foi dans les buts et principes consacrés dans la Charte et oeuvrera toujours pour l'amélioration et le renforcement du rôle de notre organisation.

M. BAYIH (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ~~permettez-moi~~ tout d'abord de vous présenter les félicitations de ma délégation et mes félicitations à titre personnel à l'occasion de votre élection à la ~~présidence~~ de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est convaincue que, sous votre très sage direction, cette session sera couronnée de succès. A cet égard, je tiens à vous assurer ~~du plein~~ concours de ma délégation dans l'exécution de votre mandat.

Je saisis également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, le camarade Peter Florin, qui a présidé la dernière session de l'Assemblée générale avec un talent admirable.

Je voudrais également rendre hommage au secrétaire général, Javier Pérez de Cuéllar, pour le dévouement exemplaire et la compétence avec lesquels il s'est toujours acquitté de ses lourdes responsabilités. En lui confirmant la profonde reconnaissance de mon gouvernement, déjà exprimée plusieurs fois au cours des dernières années, je lui souhaite encore davantage de succès à l'avenir.

Qui peut nier que les nations sont de plus en plus interdépendantes? Depuis l'aube de la civilisation humaine, il n'y a probablement jamais eu une période pendant laquelle des civilisations ont vécu totalement isolées les unes des autres. La croissance du progrès humain n'aurait pas été concevable sans des contacts étroits et des échanges d'idées entre les diverses sociétés. Notre époque est une époque où les divers défis qui se posent à l'humanité ne peuvent guère être relevés en dehors du contexte de l'interdépendance. Nous sommes à une époque où les impératifs de la survie exigent que nous prenions tous au sérieux le fait que non seulement nous sommes interdépendants, mais aussi que nous partageons un destin commun.

Nul ne nie, certes, cette vérité irréfutable, mais l'absence d'une volonté politique de combler le vide immense qui sépare ce qui est affirmé dans le cadre des déclarations et ce qui est fait dans la pratique est une preuve vivace du fait que nos actions ne sont pas toujours à la hauteur des défis immenses qui se posent à l'humanité dans son ensemble. A cet égard, deux défis intimement liés exigent tout particulièrement notre action concertée et coordonnée : le renforcement de la paix et de la sécurité, d'une part, et la promotion du développement et du progrès, d'autre part.

La présente session de l'Assemblée générale est convoquée à un moment très opportun compte tenu du climat de détente internationale. Il est évident que la

M. Bayih (Ethiopie)

période écoulée depuis la dernière session a été marquée par un certain nombre d'événements positifs encourageants sur la scène internationale. L'amélioration des relations entre les deux grandes puissances et le niveau accru de compréhension mutuelle est pleinement conforme aux aspirations de paix, que nous exprimons depuis si longtemps.

A cet égard, nous nous félicitons du Traité conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Bien que, aux termes du Traité, 3 % seulement des arsenaux nucléaires des deux grandes puissances doivent être détruits, l'importance symbolique de ce succès ne saurait être sous-estimée. D'une manière générale, nous estimons que le Traité représente un pas en avant sur la voie du désarmement nucléaire.

De même, les événements politiques ultérieurs nous permettent de regarder la scène internationale avec optimisme. Parmi ces événements, il y a l'acceptation par l'Iran et l'Iraq de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Cela est un succès important pour le rétablissement de la paix dans la région et pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Les Accords de Genève sur l'Afghanistan, qui sont entrés en vigueur le 15 mai 1988, sont encore une autre mesure qui contribue à l'instauration d'un climat politique meilleur qu'il y a un an.

Les mesures positives prises jusqu'à présent visant le retrait des forces d'occupation de l'Afrique du Sud de l'Angola méridional et les efforts qui sont faits pour faciliter l'application de la résolution 535 (1978) du Conseil de sécurité sur la Namibie sont également des événements dont il y a lieu de se féliciter. Toutefois, étant donné la duplicité permanente du régime raciste, nous nous sentons obligés de lancer une mise en garde et de demander à la communauté internationale de suivre avec la plus grande vigilance l'évolution de la situation.

Nous sommes heureux de la reprise des pourparlers intercommunautaires visant à régler la question de Chypre. De même, nous sommes optimistes quant à l'évolution de la situation du Sahara occidental, qui nous rapproche d'un règlement.

Il convient également de mentionner ici les efforts concertés qui sont déployés pour rétablir la paix au Kampuchea et les progrès qui ont été faits jusqu'à présent vers le rétablissement de la paix dans la région.

Cela est pour nous une grande source de satisfaction que les Nations Unies, conformément aux dispositions de la Charte de l'Organisation, aient été le fer de

M. Bayih (Ethiopie)

lance dans cette recherche d'une solution aux divers problèmes politiques que je viens de mentionner. Cela montre bien la pertinence des Nations Unies et ma délégation pense qu'il convient de rendre hommage, une fois de plus, au Secrétaire général pour son dévouement et ses efforts inlassables en faveur de la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Au moment où nous prenons note de l'amélioration du climat des relations internationales et de la détente qui existe à l'heure actuelle, nous nous devons également de procéder à une évaluation réaliste de ce qui a déjà été réalisé et de ce qui reste à faire dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais également ajouter que quelles que soient les conclusions auxquelles nous parviendrons, celles-ci devraient être fondées sur une analyse objective de la situation actuelle.

A ce propos, il suffirait de se référer aux résultats décevants de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Comme on le sait, la session s'est terminée sans que l'on n'ait pu arriver à s'accorder sur un document final, malgré les efforts importants qui ont été faits pour parvenir à un consensus. Il est évident, donc, qu'il faut redoubler d'efforts pour faire des progrès dans l'élaboration de diverses mesures de désarmement. Un traité d'interdiction global des essais nucléaires est un objectif dont la réalisation permettrait d'enrayer la course aux armements et en dépit d'un consensus universel, un tel traité n'a toujours pas été possible. Les mesures tendant à prévenir l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique, l'accord sur l'interdiction de l'utilisation ou la menace d'utiliser les armes nucléaires et la conclusion rapide d'une convention sur les armes chimiques font partie des mesures prioritaires du domaine du désarmement.

Je pourrais également mentionner ici que la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du globe pourrait contribuer à atteindre l'objectif ultime d'un monde libre d'armes nucléaires. A cet égard, je tiens à exprimer ma reconnaissance au Gouvernement de la République démocratique allemande, qui a organisé en juin de cette année une réunion internationale sur les zones exemptes d'armes nucléaires.

Dans toute discussion sur la question des zones exemptes d'armes nucléaires, il convient de se référer à l'initiative prise par les peuples d'Afrique pour faire du continent une zone exempte d'armes nucléaires. Il y a 24 ans que les chefs

M. Bayih (Ethiopie)

et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine ont adopté à leur conférence au sommet au Caire une déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique. Cette initiative constitue la première tentative régionale de création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Depuis lors, l'Assemblée générale a adopté une série de résolutions demandant aux Etats dotés d'armes nucléaires de respecter la volonté des peuples d'Afrique, de respecter le statut de ce continent en tant que zone exempte d'armes nucléaires.

M. Bayih (Ethiopie)

Mais aujourd'hui, il apparaît clairement que la politique malavisée du régime raciste de Pretoria, qui veut se doter de la capacité militaire nucléaire, va à l'encontre de la volonté des peuples d'Afrique de libérer leur région de la course aux armes nucléaires. En fait, il apparaît maintenant, d'après les preuves disponibles, que l'Afrique du Sud a acquis la capacité de fabriquer des armes nucléaires.

On ne saurait trop souligner les conséquences possibles de cette évolution dangereuse sur la paix et la sécurité internationales. Une telle capacité, acquise par un régime qui n'aura aucun scrupule à s'en servir, devrait inquiéter tous ceux qui se préoccupent sincèrement du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien sûr, il ne fait pratiquement pas de doute qu'il aurait été pratiquement impossible à l'Afrique du Sud de se doter de cette capacité sans l'appui qu'elle a pu obtenir de ceux qui la considèrent, avec une myopie caractéristique, comme un partenaire indispensable en Afrique.

Comme si cela ne suffisait pas, les peuples d'Afrique sont également aux prises avec une situation nouvelle et grave. Il apparaît clairement, depuis quelques années, que certains, en Occident, ont commencé à entreprendre des activités qui constituent un danger imminent pour les peuples d'Afrique et pour les écosystèmes africains. Je veux parler de la décharge de déchets nucléaires et industriels dans les pays africains par certaines sociétés transnationales occidentales.

L'indignation des peuples africains face à l'indifférence monstrueuse dont font preuve ceux qui perpètrent ce crime a trouvé un écho au Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine, lors de sa quarante-huitième session ordinaire qui a eu lieu en mai dernier. Ma délégation considère que l'inscription de la question de la décharge de déchets nucléaires et industriels en Afrique à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale est une mesure appropriée. Nous sommes certains que l'Assemblée, à la présente session, accordera une grande attention à cette question et adoptera les décisions correspondant à la gravité du problème.

Aussi encouragés que nous soyons par l'évolution politique importante enregistrée au cours de la première moitié de 1988, nous restons cependant préoccupés face au recours continu, sous tous prétextes, à la menace ou à l'emploi de la force contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des petits États.

M. Rayih (Ethiopie)

Le meilleur exemple en est fourni par la situation qui existe en Amérique centrale où, en dépit de différents efforts de paix régionaux et d'une décision de la Cour internationale de Justice, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Nicaragua se trouvent constamment menacées. La solidarité de la communauté internationale avec le peuple du Nicaragua doit donc être renforcée de façon que ce pays puisse enfin se libérer de l'intervention avouée ou inavouée dont il fait l'objet depuis trop longtemps.

Il y a aussi un certain nombre de problèmes touchant la paix et la sécurité internationales, de même que les droits des peuples et la justice pour ceux qui sont victimes d'une discrimination évidente, qui réclament encore des solutions.

Les problèmes que pose le système odieux de l'apartheid en Afrique du Sud montrent clairement le chemin que doit encore parcourir la communauté internationale si elle veut jeter les bases de relations internationales fondées sur la justice et la décence humaine. Le noble but de l'élimination de ce système abhorré exige une lutte sans relâche. Outre l'appel à l'adoption de sanctions globales et contraignantes contre le régime raciste, pour le succès desquelles la communauté internationale devra faire davantage d'efforts, la victoire finale contre l'apartheid exige que tous ceux qui sont épris de justice se joignent à la lutte que mène le peuple d'Afrique du Sud. Comme par le passé, l'Ethiopie continuera de fournir une aide matérielle au peuple d'Afrique du Sud jusqu'à ce que l'apartheid soit démantelé et que la justice et la démocratie soient fermement établies en Afrique du Sud.

Il est également approprié de souligner ici qu'une solidarité continue avec les Etats de première ligne fait partie intégrante de la lutte contre l'apartheid. De ce fait, nous sommes tous dans l'obligation d'accorder à ces pays la plus grande aide possible, afin de leur permettre de résister à l'intervention militaire et aux pressions économiques du régime raciste.

Au Moyen-Orient, le problème, qui découle essentiellement du refus au peuple palestinien de ses droits en tant que peuple, attend toujours une solution. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'appui continu de l'Ethiopie à la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

La situation dans la péninsule Coréenne est un autre problème qui appelle l'attention de la communauté internationale. Je crois que nous savons tous que

M. Bayih (Ethiopie)

certains obstacles majeurs continuent de faire échec à la recherche de la réunification par la population de la péninsule. L'Ethiopie appuie pleinement l'aspiration du peuple coréen à la réunification nationale et les efforts qu'il fait pour y parvenir sans intervention étrangère.

Bien que l'année écoulée ait été témoin d'une évolution assez encourageante pour ce qui est du désarmement et du règlement de conflits régionaux, il est regrettable que les tendances négatives persistent dans d'autres domaines.

Les problèmes relatifs au développement et au progrès, qui représentent un autre grand défi lancé à la communauté internationale, loin d'accuser une amélioration, provoquent au contraire une inquiétude croissante, tant en raison des conséquences très graves qu'ils impliquent pour la paix et la sécurité internationales qu'en raison des grandes souffrances humaines qu'ils entraînent.

La détérioration des conditions économiques et sociales dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés d'entre eux, exigent de toute évidence l'action concertée de la communauté internationale si on veut la limiter et la renverser. En fait, ce dont nous avons été témoins, c'est de l'absence d'une volonté politique suffisante de la part de nombreux pays développés pour créer un climat économique qui permette aux pays en développement de relever leur économie.

Il apparaît aujourd'hui plus que jamais que les graves difficultés que connaît le monde en développement découlent surtout d'une situation économique extérieure sur laquelle il n'a que très peu de prise. Les politiques adoptées par certains pays développés, notamment dans le domaine du commerce, de la monnaie et du financement, aggravent davantage encore les problèmes qui ont leurs causes profondes dans le système économique international actuel caractérisé par des relations injustes et inégales.

Les pays en développement s'efforcent, dans les limites de leurs ressources, de relancer leur économie et d'assurer à leurs peuples une vie décente, mais sans succès. Certaines des mesures de réforme exigées des pays en développement deviennent en fait des causes d'instabilité politique et sociale. En outre, les efforts résolus que ces pays ont consentis ont invariablement été mis en échec par des facteurs extérieurs, tels que la baisse des prix des produits de base et des recettes d'exportation, les termes défavorables de l'échange, le protectionnisme largement répandu, l'accumulation de la dette extérieure et la diminution des courants nets de ressources. L'effet combiné de ces facteurs aggrave grandement leur processus de développement général.

M. Bayih (Ethiopie)

Dans le cas des pays africains, dont la plupart appartiennent au groupe des pays les moins avancés, ces obstacles au développement, d'origine extérieure, compliquent encore les difficultés qu'ils connaissent à la suite d'une sécheresse très répandue, de la désertification et d'autres catastrophes naturelles.

Il faut rappeler, à ce propos, que c'était en réponse à la situation économique désastreuse des pays africains que la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la situation économique critique en Afrique a été convoquée il y a deux ans. Cette session a abouti au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

Alors que le Programme d'action est destiné à améliorer la performance des économies africaines, la pleine application des mesures de réforme qu'il prévoit se heurte à des difficultés, et ce pour plusieurs raisons. Parmi ces raisons, l'une des plus importantes est le climat international défavorable marqué, entre autres, par la détérioration accélérée des termes de l'échange, un courant d'apports très faible, un service de la dette de plus en plus lourd et l'insuffisance d'un appui extérieur à nos efforts.

M. Bayih (Ethiopie)

La récente conférence d'examen à mi-parcours a clairement souligné les contraintes auxquelles est confrontée l'Afrique dans son processus de réforme. Nous espérons donc que la communauté internationale aura davantage à coeur de compléter les efforts entrepris par les pays africains pour arriver à l'objectif souhaité: une productivité accrue et un rapide redressement économique.

Personne ne sera surpris d'apprendre que l'Ethiopie, pays déjà aux prises avec les énormes problèmes que posent les catastrophes naturelles, ressent profondément les conséquences négatives du climat économique extérieur, qui entravent son redressement économique. Bien que, cette année, le volume et la répartition des précipitations pendant la principale saison des pluies paraissent satisfaisants, les effets délétères des sécheresses successives qu'a connues mon pays depuis plus de 15 ans ne peuvent en aucun cas être palliés du jour au lendemain et par nos seuls moyens. Toutefois, l'Ethiopie continuera de faire tout son possible pour utiliser au mieux les ressources dont elle dispose afin de surmonter ses difficultés économiques et d'accélérer son développement.

A cet égard, il est extrêmement regrettable que certains gardent autant de parti pris à l'égard de mon pays lorsqu'ils considèrent les problèmes de notre sous-région. Ils croient devoir soumettre l'Ethiopie aux critiques habituelles, qui sont partiales, gratuites et en contraste marqué avec la réalité de la situation dans le pays.

En toute justice et en toute objectivité, ils auraient pu au moins reconnaître l'immense effort fait par l'Ethiopie pour pallier les conséquences de la sécheresse, arriver à l'autosuffisance alimentaire et accélérer son développement alors qu'elle est confrontée au problème d'un courant énorme de réfugiés dans le pays.

Dans de telles conditions, il aurait été bon de sensibiliser la communauté internationale à cette réalité afin qu'elle appuie les efforts de l'Ethiopie pour faire face à ses innombrables défis.

Lorsque j'ai eu l'occasion d'intervenir à l'Assemblée l'année dernière, j'ai dit entre autres que l'Ethiopie était prête :

"à forger et à renforcer des relations avec tous les pays, en particulier avec ceux de notre région et avec ceux avec lesquels nous avons eu des relations difficiles dans le passé." (A/42/PV.22, p. 18)

A cette occasion, j'ai dit que l'Ethiopie voulait la paix et était décidée à faire le maximum pour atténuer les tensions dans notre région. Nous nous sommes toujours efforcés de faire preuve de la volonté politique nécessaire et de faire deux pas en

M. Bayih (Ethiopie)

avant pour normaliser nos relations avec tous les pays épris de paix chaque fois qu'un pas serait fait dans le même but.

Aujourd'hui, je me félicite de pouvoir annoncer que des mesures de la plus haute importance ont été prises par mon pays et par la Somalie pour améliorer nos relations. Un Accord sur la normalisation des relations entre les deux pays a été signé le 3 avril 1988. Conformément audit accord, outre que nous avons rétabli les relations diplomatiques et échangé des prisonniers de guerre, nous avons aussi entrepris une normalisation rapide des relations qui - nous en sommes certains - créera les conditions nécessaires pour que nos pays consacrent leurs ressources et leur énergie à leur développement économique. Voilà qui prouve notre volonté d'enterrer la hache de guerre et de promouvoir la paix régionale. J'aimerais saisir cette occasion pour réaffirmer que l'Ethiopie sera toujours la première à tendre la main de l'amitié avec tous les pays, sur la base de l'égalité et de l'avantage réciproque.

A ce propos, je voudrais informer l'Assemblée que, conformément à son désir d'assurer une paix durable dans notre région, l'Ethiopie a entamé des négociations soutenues et poussées avec le Soudan afin d'identifier les causes profondes des problèmes qui opposent nos deux pays et d'y apporter les solutions appropriées. Mon gouvernement, quant à lui, souhaite que le Comité conjoint d'experts créé par les deux pays puisse rapidement terminer ses travaux et présenter ses recommandations. Nos frères soudanais étant eux aussi soucieux d'instaurer une paix durable entre les deux pays, mon gouvernement est certain que tous les problèmes en suspens pourront être réglés dans l'intérêt de la paix et de la coopération dans notre partie du monde.

Nous sommes très heureux de constater que, sur les plans national, régional et international, on apprécie et appuie nos efforts de paix.

Par contre, nous comprenons difficilement l'attitude de ceux qui persistent à ne pas saisir l'importance des mesures prises par les pays de la région pour y rétablir la paix et continuent à parler de tension dans cette partie du monde.

J'ai commencé ma déclaration en disant que les défis que représentent le développement et le progrès, d'une part, la paix et la sécurité internationales, d'autre part, ne peuvent être relevés que dans le contexte de l'interdépendance. Il devient donc évident que notre bien-être dépend du multilatéralisme.

En tant que membre fondateur de l'Organisation, rien ne nous procure plus de joie que de voir les Nations Unies devenir chaque jour plus efficaces dans la recherche de solutions aux principaux problèmes de l'humanité.

M. Bayih (Ethiopie)

Ces derniers mois, les Nations Unies ont vraiment montré combien elles pouvaient être efficaces dans la promotion des buts et des principes consacrés dans la Charte de l'Organisation. Cette évolution est assurément très encourageante.

Toutefois, la situation financière de l'Organisation continue de nous préoccuper. Faire pression sur les Nations Unies en retenant des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire de l'Organisation constitue une violation des obligations acceptées par traité par les Etats Membres.

Ma délégation espère que cette situation ne durera pas et que l'efficacité croissante des Nations Unies n'aura pas à pâtir d'une crise financière.

Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales et pour le bien-être et la prospérité de la race humaine, engageons-nous une nouvelle fois à renforcer la viabilité et l'efficacité des Nations Unies. L'Ethiopie, pour sa part, reste engagée à l'égard des buts et des principes des Nations Unies.

M. BARRIOS TASSANO (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : J'aimerais tout d'abord adresser nos plus chaleureuses et nos plus fraternelles félicitations à M. Dante Caputo, Ministre des relations extérieures de la République argentine, pour son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Président est un ami de notre gouvernement et de notre peuple. Nous saluons sa vaste expérience et son talent qui sont la meilleure garantie du déroulement ordonné des travaux de l'Assemblée.

De même, je suis heureux de remercier M. Peter Florin, de la République démocratique allemande, pour la façon brillante et efficace dont il s'est acquitté de ses fonctions de président de la précédente session de l'Assemblée générale.

J'aimerais en outre dire notre admiration au Secrétaire général pour son action en faveur de la paix. Son travail intelligent et prudent, et parfois aussi son audace, ont, en dépit des contraintes institutionnelles et financières de l'Organisation, grandement contribué au règlement de plusieurs conflits régionaux. C'est aussi un témoignage éloquent de l'utilité des Nations Unies en tant que tribune et instrument de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Barrios Tassano (Uruguay)

Toutes les grandes questions qui préoccupent aujourd'hui l'humanité sont inscrites à l'ordre du jour particulièrement chargé de la présente session de l'Assemblée générale.

Il ressort de son analyse globale que, dans la concrétisation des buts et principes que la Charte a consacrés il y a 43 ans, on s'efforce obstinément de rechercher et de sauvegarder la paix et la sécurité internationales, qui demeurent l'objectif essentiel à atteindre, auquel toutes les autres activités ou objectifs sont liés.

On a dit que la paix est un droit de l'humanité. C'est pourquoi tous les efforts faits pour la préserver et la rétablir ne visent rien d'autre que la protection de ce droit, et atteindre cet objectif est un devoir inéluctable de l'Organisation de tous les Etats qui en sont Membres.

Aujourd'hui comme toujours, les efforts de paix nécessitent l'action directe des Nations Unies et impliquent le respect, par tous les Etats, de certains principes indéfectibles comme la non-ingérence, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'autodétermination et le règlement des conflits par des moyens pacifiques.

L'Uruguay a toujours respecté et encouragé le respect de ces principes et a contribué matériellement aux processus de paix des Nations Unies dans la mesure de ses modestes possibilités.

Aujourd'hui, alors que nous célébrons tous la juste attribution du prix Nobel de la paix aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, je ne peux que rappeler, avec une fierté justifiée, la présence, depuis 1948, de responsables uruguayens dans le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan et, depuis une date récente, dans le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq.

Les progrès réalisés par les Nations Unies en ce qui concerne les questions de l'Afghanistan, de l'Angola et de la Namibie, le conflit entre l'Iran et l'Iraq et la question du Sahara occidental doivent être salués comme une renaissance : celle de la capacité d'action et de l'aptitude à négocier des organes et mécanismes des Nations Unies.

Nous souhaitons que les processus actuellement en cours - auxquels nous accordons notre plein appui - soient couronnés de succès afin d'assurer aux Etats en conflit une paix juste et durable.

Malheureusement, on ne peut être aussi optimiste en ce qui concerne la situation qui règne actuellement en Amérique centrale et au Proche-Orient.

M. Barrios Tassano (Uruguay)

S'agissant de l'Amérique centrale, l'Uruguay estime que c'est seulement grâce au respect intégral des Accords d'Esquipulas et du Plan Arias et au respect scrupuleux des principes de non-ingérence, d'autodétermination et de non-recours à la force, dans le cadre d'un processus de démocratisation interne des pays en conflit, qu'une paix stable pourra être instaurée dans la région.

Notre pays a participé aux efforts du Groupe d'appui aux pays membres du Groupe de Contadora avec un enthousiasme sincère en engageant les parties à respecter les Accords d'Esquipulas II, et est disposé à continuer dans ce sens, car il estime que le processus de paix et de démocratisation en Amérique centrale incarne des objectifs essentiels pour toute l'Amérique latine.

Quant au proche-Orient, il est clair qu'il n'y aura pas de paix définitive dans la région tant que le droit à l'existence de tous les Etats en conflit et le droit à l'autodétermination des peuples ne seront pas pleinement reconnus.

Mais il importe en même temps de rappeler que le droit de ces peuples est inexorablement lié à la définition de garanties aux termes desquelles les frontières établies ou à établir seront dûment respectées par tous.

De même, la prolongation de scissions politiques artificielles comme celles qui séparent le peuple coréen ne contribuent pas à l'instauration d'une paix solide dans la région.

À la session extraordinaire consacrée au désarmement, nous avons réaffirmé notre conviction que la course aux armements risque de dégénérer en conflit mondial et qu'il est indispensable de poursuivre les efforts en faveur d'un désarmement général et complet. Il le faut pour pouvoir créer un climat propice à la recherche de la paix. Si, comme nous l'espérons, cet objectif est atteint, il faut que les ressources aujourd'hui consacrées aux armements le soient dorénavant à des opérations constructives telles que le développement économique et le progrès technique des pays non industrialisés.

L'Amérique latine a donné au monde l'exemple du Traité de Tlatelolco, qui empêche les pays en développement de se lancer dans la course aux armements nucléaires sans leur interdire d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques et aux fins du progrès scientifique et technique.

A cet égard, nous rappelons que nous avons approuvé la Déclaration faisant de l'Atlantique Sud une zone de paix et de coopération, et nous espérons que la zone de paix dans le Pacifique Sud deviendra rapidement une réalité. La création effective de telles zones de paix s'inscrit dans le cadre de tentatives prometteuses visant à préserver de vastes étendues maritimes des tensions et des

M. Barrios Tassano (Uruguay)

conflits dus à la menace ou à l'emploi de la force ou des dangers inhérents au déploiement des armes nucléaires.

En ce qui concerne les conflits non encore réglés, nous voudrions à nouveau rappeler notre position en ce qui concerne les îles Malvinas. L'Uruguay a appuyé la revendication de l'Argentine quant à sa souveraineté sur ces îles. Mais il chérit également les liens historiques qui l'unissent au Royaume-Uni, avec qui il entretient des relations séculaires d'amitié et de coopération.

Nous réaffirmons ici que nous sommes disposés à collaborer à la recherche de solutions à un conflit qui, en raison de ses retombées belliqueuses récentes, a ouvert une brèche douloureuse dans toute l'Amérique latine; les blessures infligées par ce conflit doivent être rapidement cicatrisées par la négociation et le dialogue.

Le monde est actuellement le témoin d'un processus de changement accéléré jamais vu auparavant. Nous entrons de plain-pied dans l'ère de l'information et nous pressentons, sans nostalgie, la fin de l'ère dite industrielle. Les Nations Unies doivent s'adapter à cette réalité en pleine transformation pour pouvoir continuer à respecter intégralement leurs engagements et assurer la répartition équitable des ressources techniques et de leurs retombées à tous les Etats. La poignée de pays qui gardent le monopole des techniques de pointe obligent tous les autres à devenir des acheteurs de techniques importées. La souveraineté politique de ces derniers s'en trouve aussi menacée que si elle l'était par des actes belliqueux.

Il faut donc que nous puissions tous avoir accès aux nouvelles ressources de la science et de la technique, ce qui exige de la part de tous les pays du monde - industrialisés et en développement - qu'ils manifestent une attitude d'ouverture sur le monde qui dépasse les frontières politiques et qui favorise la libre circulation, non seulement des biens et des services, mais également des idées et de la connaissance.

Si cet objectif, avec toutes les incidences politiques qu'il comporte, ne peut être atteint, toutes les tentatives faites pour surmonter la crise économique et financière que traverse le monde actuellement seront incontestablement vaines.

On ne peut concevoir aujourd'hui les activités des Nations Unies sans penser aux droits de l'homme, qui n'ont jamais fait partie, et aujourd'hui moins que jamais, d'un domaine réservé à la juridiction interne des Etats. Leur promotion et leur protection sur le plan international, fondées sur la Charte et de nombreux

M. Barrios Tassano (Uruguay)

instruments internationaux, sont un autre objectif auquel l'humanité tout entière se consacre.

A ce propos, nous réaffirmons que nous condamnons l'apartheid, doctrine éhontée fondée sur l'inégalité et la discrimination raciale, et nous réaffirmons qu'il constitue sans conteste une violation institutionnalisée des droits de l'homme.

Deux autres fléaux, liés à cette question, sont aujourd'hui présents dans le monde: le terrorisme et la drogue. Le premier constitue non seulement un facteur qui contribue à l'insécurité internationale et une forme d'action qui viole les principes fondamentaux de la coexistence civilisée, mais également, dans son essence, une violation flagrante des droits de l'homme, une atteinte à la liberté et à la dignité de l'homme et, particulièrement, à son droit à la vie.

Nous estimons que l'action des Nations Unies contre le terrorisme doit être ferme et claire, car il s'agit vraiment d'un crime qui requiert la coopération de tous les Etats.

M. Barrios Tassano (Uruguay)

S'agissant de la lutte contre l'usage illicite des stupéfiants, l'action internationale doit se renforcer pour faire face à ce fléau particulièrement grave. Les Nations Unies sont l'instance appropriée pour adopter et encourager l'adoption de mesures économiques, sociales, culturelles et juridiques pour le prévenir et le combattre.

Mais ces mesures ne doivent pas faire oublier la responsabilité des pays producteurs ni celle des pays consommateurs, car s'il n'y avait pas un si grand marché de la consommation, il n'y aurait pas tel marché de la production des stupéfiants. Il convient également de rappeler leurs responsabilités à tous les pays qui permettent que leur territoire soit utilisé pour le trafic des stupéfiants ou la légalisation de leurs produits. Notre pays est fermement décidé à coopérer à l'échelle internationale dans la lutte contre le trafic des stupéfiants et promet tout son appui aux efforts de coordination régionaux et internationaux.

La préservation de l'environnement inquiète de plus en plus la communauté internationale. La qualité de la vie de l'homme sur la terre et son existence même sont engagées dans cette question.

Nous réaffirmons notre appui aux recommandations qui figurent dans le rapport "Notre avenir commun" préparé par la Commission mondiale de l'environnement et nous en partageons les principes fondamentaux: le maintien de la productivité soutenue des écosystèmes et du caractère global de la biosphère. Nous sommes persuadés qu'il est indispensable de concerter nos efforts et de les coordonner pour conjurer le grave danger que représente la modification de l'équilibre écologique et la détérioration progressive et accélérée, physique et chimique de l'infrastructure de la vie sur la planète.

Le plein développement économique a été d'une certaine façon l'enjeu substantiel des dernières années du siècle. Sans développement économique équilibré et global, il ne peut y avoir de paix ferme et durable; la coexistence de pays hautement industrialisés et de pays sous-développés est, à moyen et à long terme, une source constante d'instabilité et de tension et un danger crucial pour la paix du monde.

Il convient également de reconnaître que le développement est également la responsabilité des pays en développement eux-mêmes, et il est évident que même si certains sont disposés à absorber les coûts sociaux et politiques des pénibles processus d'ajustement dans leurs économies, il arrivera un moment où les instruments nationaux de rationalisation économique ne donneront plus de résultats.

M. Barrios Tassano (Uruguay)

Il est donc indispensable de faire preuve d'une plus grande solidarité internationale, en commençant par exiger des règlements commerciaux plus clairs et plus stables - d'où soient absents les protectionnismes qui sont cause de friction - et en faisant preuve d'une plus grande souplesse dans la solution des problèmes financiers engendrés par la crise actuelle de la dette extérieure, dont le poids contrarie les efforts de croissance économique des pays endettés et met en danger la stabilité des institutions démocratiques.

Cependant, le fardeau angoissant de la dette a monopolisé toute l'attention internationale, faisant passer au second plan la discussion inévitable sur les besoins en nouvelles ressources qui sont nécessaires pour promouvoir le développement et rattrapper le retard scientifique et technique des pays non industrialisés.

Il est bien évident que le problème transcende le simple aspect économique de la question, et il est temps de reconnaître que les problèmes financiers du monde - la dette passée et la dette future - sont également des problèmes politiques qui doivent être envisagés d'un point de vue universel sur la base d'un engagement loyal et honnête entre créanciers et débiteurs, par lequel ils reconnaissent tous deux la responsabilité qui leur incombe envers le passé et l'avenir.

Dans cet ordre d'idée, je crois qu'il est constructif de rappeler l'engagement pris récemment par le Président du Gouvernement espagnol lors de la clôture de la vingt-cinquième réunion des gouverneurs latino-américains, d'Espagne et des Philippines devant le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Et il est utile de le faire, ici même, parce qu'il montre que la prise de conscience que nous réclamions commence à se manifester également au niveau des dirigeants des pays créditeurs industrialisés.

Le Président Felipe Gonzalez a commencé par reconnaître l'échec de la stratégie suivie jusqu'à présent pour résoudre le problème de la crise de la dette et a déclaré que, depuis 1982, la situation des banques et des pays créditeurs s'est suffisamment améliorée pour leur permettre d'adopter une attitude plus réaliste et plus souple en la matière. Par conséquent, il estime qu'il est temps pour les créanciers de redéfinir la stratégie de la dette en proposant spécifiquement de capitaliser les intérêts et de réduire la dette, en reconnaissant - je le suppose - explicitement la dépréciation qu'elle produit sur le marché secondaire des valeurs.

M. Barrios Tassano (Uruguay)

Il me semble que c'est l'occasion et la tribune appropriées pour louer des idées comme celles du Président du Gouvernement espagnol, qui remettent dans une juste perspective l'attention internationale, en rappelant qu'en dépit des progrès réalisés sur le plan politique au niveau international, il reste encore à ce niveau, sans espoirs clairs de règlement, des problèmes graves qui affectent non seulement la qualité de vie de millions d'habitants de ce monde mais également la possibilité d'édification d'un monde de paix.

Deux événements internationaux qui se déroulent actuellement montrent l'engagement actif de l'Uruguay aux niveaux régional et international.

Il s'agit en premier lieu de la réunion des présidents américains du Groupe des Huit à Punta del Este. Ce groupe, créé à Rio de Janeiro, est né de la conviction des gouvernements démocratiques qui en font partie qu'il est indispensable pour toute l'Amérique latine de disposer d'un mécanisme de concertation et de consultation permettant d'harmoniser son action internationale, de lancer le processus de démocratisation dans la région et de se concerter pour analyser les problèmes qui l'affectent. Il ne fait aucun doute que ce groupe a acquis un standing international et qu'il est devenu un interlocuteur valable pour toutes les organisations internationales et les pays tiers en dehors de la région. Le prochain sommet de Punta del Este donnera sans doute la possibilité d'analyser les activités réalisées depuis la Déclaration d'Acapulco et de définir un programme d'action pour l'avenir dans les domaines politique, culturel, éducationnel et technique.

En second lieu, il s'agit de l'Uruguay Round du GATT, résultat de la dernière Conférence de Punta del Este, dont les débats devraient servir d'exemple de maturité internationale, qui encourage le commerce international, sans discrimination ni protectionnisme, en vue de relancer les échanges commerciaux internationaux, sur la base desquels on pourra fonder solidement l'objectif universel du développement de tous les Etats de la terre.

Dans ce contexte, l'importance du multilatéralisme et le rôle tout particulier qui revient à l'Organisation des Nations Unies sont évidents. Mais pour qu'une organisation soit active et respectée, elle doit disposer des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs que lui fixe la Charte et pour développer de façon efficace le fonctionnement des mécanismes dont elle dispose.

C'est pourquoi nous reconnaissons que pour relancer cette organisation une fois pour toutes, il est indispensable de commencer par une autocritique honnête,

M. Barrios Tassano (Uruguay)

visant à éliminer les inefficacités, diminuer la bureaucratie et perfectionner les systèmes existants.

En affirmant cela, nous pensons également que le moyen d'y aboutir n'est certainement pas de l'étouffer financièrement au point de mettre en danger non seulement son fonctionnement mais aussi son existence.

C'est pourquoi il est de l'obligation de tous les Etats Membres, et tout particulièrement des grands pays industrialisés, de revoir leur attitude en tant que contributeurs au budget de l'Organisation des Nations Unies en faisant l'effort nécessaire pour qu'elle reste viable et à même de fonctionner.

Mon pays, en résumé, réaffirme son engagement vis-à-vis des Nations Unies. L'Uruguay vit en paix, sans conflit avec quelque Etat que ce soit. Il entretient des relations d'amitié et de coopération avec des Etats appartenant à tous les systèmes politiques et économiques, il vit dans une démocratie vigoureuse qui respecte pleinement les droits de l'homme et il est gouverné par des autorités élues par la libre expression de la volonté du peuple.

Et c'est ainsi qu'aujourd'hui nous pouvons venir devant cette assemblée exprimer les points de vue de notre politique extérieure qui sont le résultat d'un consensus national, auquel nous participons activement au niveau régional et universel, à la recherche de la réaffirmation et du respect des principes fondamentaux qui ont donné naissance à cette organisation.

M. Barrios Tassano (Uruguay)

Enfin, tout en réitérant la confiance que place mon pays dans les résultats de cette session, rappelons que les défis difficiles auxquels nous sommes et serons confrontés ne pourront être relevés que par une action internationale décidée, exempte de rhétorique ou d'expressions d'intentions unilatérales.

Cet appel à des mesures pragmatiques et rationnelles implique le strict respect par tous les Membres de l'Organisation des principes fondamentaux de la Charte de San Francisco. En effet, tous ces principes ne sont pas de simples déclarations d'intention, mais bien des devoirs juridiques inéluctables de tous les Etats afin d'assurer la crédibilité et l'efficacité des Nations Unies dans la réalisation de leurs objectifs fondamentaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour cet après-midi. Je vais donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde à cinq minutes, et qu'elles doivent prendre la parole de leur place.

M. SERRANO CALDERA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Je me trouve dans l'obligation de prendre la parole pour exercer mon droit de réponse conformément au règlement de l'Assemblée et je le regrette. Je le regrette parce que je dois en user en présence du Ministre des affaires étrangères d'un pays frère - en réponse à ce qui a été dit par Don Rodrigo Madrigal Nieto, le Ministre des Affaires étrangères du Costa Rica. Toutefois, je regrette encore plus ce qui a été dit par le chef de la délégation du Costa Rica.

Je déplore que, lorsqu'il a parlé de la crise centraméricaine, il ait employé des termes qui ne correspondaient pas au ton général de son discours, autrement rédigé dans un grand souci d'équilibre. Sur cette question, il a pris une attitude accusatrice qui, en plus d'être fondamentalement injuste, ne contribue absolument pas aux efforts de paix dans l'isthme centraméricain.

Certes, nous ne nous étions jamais imaginé que la déclaration du Ministre des affaires extérieures du Costa Rica rejoindrait les déclarations de mon propre gouvernement sur cette question. Cependant, nous pensions que les faits seraient présentés avec plus d'objectivité, dans une approche plus équilibrée des problèmes

M. Sel'rano Caldera (Nicaragua)

et une version plus juste des événements. J'insiste sur le terme "juste", parce que ce qui a été dit était injuste et ne contribuait pas à ce climat de paix et aux efforts déployés par les organes pertinents en faveur de la paix. En outre, ces remarques étaient unilatérales et partisans.

Nous aurions espéré plus d'objectivité et une analyse du contexte. Les faits ont été présentés d'une façon partielle et incomplète. On a aussi omis plusieurs éléments dont il faut tenir compte, faute de quoi les événements sont présentés sous un jour négatif et partial.

Où est, dans la déclaration de Don Rodrigo, la question de l'agression encouragée par les Etats-Unis? Il y a eu une politique d'agression ouverte, publique, dont la responsabilité a été assumée sans ambiguïté par le Président du Gouvernement des Etats-Unis. On connaît très bien sa responsabilité dans ces événements, puisqu'il a à plusieurs reprises demandé des crédits militaires pour la contrerévolution; cette attitude n'a donc rien de clandestin. Au contraire, elle est tout à fait publique, voire officielle.

De la même façon, ce discours ne faisait pas mention des activités dans mon pays de diplomates des Etats-Unis qui oeuvraient à déstabiliser notre politique interne; et je puis assurer l'Assemblée aujourd'hui que ce que je dis a été démontré par Jim Wright, speaker de la Chambre des représentants des Etats-Unis. Cela est un élément important parmi les événements survenus en Amérique centrale, mais le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica n'en n'a pas fait mention.

Où se trouvent les principes de l'autodétermination et de la souveraineté, qui doivent être les piliers fondamentaux de toute analyse de la situation en Amérique centrale? Je crois que le sens de la justice donne nécessairement à un petit pays le droit à la légitime défense lorsqu'il est victime d'une agression de la part de la plus grande puissance du monde. La déclaration prononcée par le Président Reagan du haut de cette même tribune n'a aucunement fait avancer la cause de la paix. Où a-t-il été fait mention de cet élément ou des millions de dollars votés dernièrement pour l'aide aux contras par le Sénat des Etats-Unis? Cela n'a pas été mentionné - ou encore des 16,5 millions consacrés à l'aide militaire qui faisaient partie du même lot. Où en parle-t-on? Et les 2 millions de dollars qui ont récemment été approuvés pour être remis à l'opposition interne au Nicaragua, où ils ont eu un effet déstabilisateur. Où en parle-t-on?

M. Serrana Caldera (Nicaragua)

ces omissions et ces remarques injustes nous ont incité à intervenir à ce stade et à réaffirmer fermement que le Nicaragua, plus que toute autre nation, s'est acquitté de ses obligations aux termes de l'accord d'Esquipulas. Esquipulas n'est pas un forum qui doit servir à mettre le Nicaragua au banc des accusés ou à instituer en juges d'autres puissances. Esquipulas comporte des obligations réciproques qui lient les cinq pays de l'Amérique centrale.

Ce qui a été dit cet après-midi m'amène à me poser des questions sur ce qui a été dit par la Commission sur la paix, car celle-ci ne peut être soupçonnée de partialité idéologique. N'était-ce pas là une preuve de la fidélité du Nicaragua à ses obligations relatives aux droits de l'homme? Les mesures de vérification pourraient justement éviter que la crise ne dégénère et pourraient permettre de faire progresser concrètement le processus de paix. Or qui a proposé de telles mesures?

M. Serrana CaMera (Nicaraqua)

Peut-on oublier que c'est le Nicaragua qui a proposé que l'on réactive les mécanismes de vérification avec la participation de la République fédérale d'Allemagne, de l'Espagne, du Canada et des Nations unies et que c'est le Nicaragua qui a remis au Secrétaire général un document très pertinent sur ce sujet; et enfin, nous avons fait parvenir au secrétaire général de la part du Président de la République la proposition concernant l'engagement du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui.

Ce sont là des preuves concrètes; plus que de simples paroles, ces propositions représentent un état d'esprit et des mesures pratiques.

Pour terminer, nous tenons à réitérer notre volonté de paix, notre confiance dans le dialogue. Nous savons que seuls les mécanismes politiques et diplomatiques peuvent éclairer la voie tortueuse de la paix en Amérique centrale, mais nous ne pouvons accepter que l'on condamne la fronde de David, lancée au nom de la justice et que l'on méconnaisse la force brute et la violence de Goliath exercées injustement. Nous croyons à la paix, nous y aspirons. Nous croyons qu'il faut avoir une attitude constructive et nous croyons que la paix viendra pour les peuples d'Amérique centrale, une paix basée sur le respect de la souveraineté et de la libre détermination de chacun d'entre eux.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a demandé la parole pour exercer son droit de réponse car nous sommes contraints de revenir sur ce qui a été dit à propos du Timor oriental par le Ministre des affaires étrangères du Portugal. Il est très regrettable qu'après deux sessions successives de l'Assemblée générale, y compris celle-ci, le Portugal, ayant décidé de repousser l'examen et la discussion de ce point, ne puisse se contrôler et continue de soumettre cette assemblée à cette opération de routine constante qui n'a pas du tout contribué à jeter la lumière sur la décolonisation du Timor oriental ni à promouvoir les intérêts véritables de son peuple. Au contraire, ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères du Portugal indique bien jusqu'où le Portugal est prêt à aller pour cacher la vérité des faits au sujet du Timor oriental. Nous ne voulons certainement pas être entraînés dans une controverse acrimonieuse avec le Portugal au sujet d'une question qui, pour nous, n'aurait aucun objectif utile. Nous allons donc essayer de répondre très brièvement et avec le plus de retenue possible.

Le Ministre des affaires étrangères du Portugal a simplement fait allusion à la part de responsabilité du Portugal "pour les difficultés du début" du processus

M. Sutresna (Indonésie)

de décolonisation. Il faut signaler que le Portugal, et lui seul, est responsable de l'échec du processus ordonné de la décolonisation et donc de la guerre civile fratricide qui a suivi, terrible tragédie qui a touché le peuple du Timor oriental à la fin de 1975. Comme les représentants le savent sans aucun doute, ma délégation a dans le passé, présenté un compte rendu factuel global du processus de décolonisation au Timor oriental et du rôle que l'Indonésie y a joué; comment ce processus a été saboté par une minorité au service des colons, bâclé par les anciennes autorités coloniales; comment les autorités coloniales de Dili ont tout simplement abandonné le Timor oriental en août 1975 après avoir permis à la situation dans le territoire de se détériorer au point de déboucher sur une guerre civile, fomentée par le Portugal, qui fournissait clandestinement armes et munitions à un groupe politique particulier et ensuite, comment le peuple du Timor oriental ne s'est plus considéré lié par la Convention de décolonisation telle que l'envisageait la Puissance coloniale d'autrefois et qu'il a donc décidé de prendre en main l'exercice de son droit légitime à l'autodétermination en décidant de devenir indépendant par le biais de l'intégration à l'Indonésie, en plein respect des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale; comment, tout au long du processus de décolonisation au Timor oriental l'Indonésie, par sa position et ses actes, a clairement marqué son adhésion aux principes de l'autodétermination et de la décolonisation, tout en essayant de répondre avec autant de correction et de retenue possibles à l'ensemble de circonstances cahotiques et tragiques qui ont malheureusement accompagné ce processus au Timor oriental. Il s'agissait en fait d'aider la majorité à défendre sa volonté exprimée contre la terreur d'une minorité, armée par le Portugal, et directement ou indirectement, encouragée à utiliser la violence et l'intimidation pour essayer de saisir le pouvoir unilatéralement. Les faits sont simples et clairs, et aucuns arguments ou déformations ne pourront changer cette réalité.

L'Indonésie salue le fait que de plus en plus d'États Membres reconnaissent aujourd'hui que les Timorais jouissent pleinement des libertés politiques et du progrès économique et social qui est leur droit, acquis au titre des garanties constitutionnelles accordées à tout citoyen et à toute province en République d'Indonésie. Nous prions instamment le Portugal, une fois de plus, d'examiner objectivement les réalités économiques, sociales et politiques au Timor oriental et de reconnaître que c'est en respectant la décision de la majorité des Timorais que leurs souhaits véritables, leurs droits fondamentaux et leurs intérêts pourront être servis au mieux.

M. Sutresna (Indonésie)

Enfin, ma délégation a noté l'appui du Ministre des affaires étrangères du Portugal pour les discussions en cours avec l'Indonésie, sous les auspices du Secrétaire général, en vue d'un règlement international global et acceptable. Nous espérons sincèrement que la nouvelle série de pourparlers, notamment pour ce qui est des termes et des modalités et de la date de la visite au Timor oriental d'une délégation parlementaire portugaise pourra aboutir. Malheureusement, la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Portugal cet après-midi, jette le doute quant aux véritables intentions du Portugal, pour ce qui est des pourparlers en cours à New York. Quant à elle, l'Indonésie reste prête à poursuivre sa collaboration avec le Secrétaire général et il devrait y avoir une assurance sans équivoque de la part du Portugal qu'il est véritablement, lui aussi, engagé dans ce processus de dialogue.

M. GOTIERREZ (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : La réponse que vient de faire le Représentant permanent du Nicaragua au discours du Ministre des relations extérieures de mon pays m'oblige à m'y référer.

Comme les déclarations du Ministre des relations extérieures du Costa Rica concernant le problème centraméricain ont été prononcées à un moment où la salle commençait à se remplir, je crois qu'il serait peut-être utile de rappeler ce qu'il a dit à ce moment-là pour ceux qui ne l'ont pas entendu :

Le Ministre a dit ce qui suit

"Le fait est que l'on a retardé ce processus pacificateur et la communauté internationale, encouragée par le dialogue et la détente qui se sont concrétisés dans d'autres hémisphères, se demande avec angoisse pourquoi cette crise n'a pu être résolue alors que d'autres sont en voie de l'être. Les différents protagonistes ont manqué de la volonté politique nécessaire. Et si nous constatons des progrès dans certains pays, les engagements fondamentaux conduisant à la démocratie, à la réconciliation nationale, à la protection sacro-sainte des droits de l'homme et au non-usage des territoires en tant que sanctuaires militaires n'ont pas été respectés. Au milieu de tout cela, force nous est malheureusement de constater qu'au fur et à mesure que les mois passent, le Gouvernement du Nicaragua multiplie les actes de répression, retarde l'exécution de ses engagements et tente de limiter la crise à un problème de sécurité, au mépris flagrant des valeurs démocratiques."

M. Gutierrez (Costa Rica)

-Peut-être que, dans aucun autre pays de la région, la situation n'est aussi chaotique et que, dans aucun autre, on ne fait preuve d'autant d'inertie pour chercher une solution à ce problème. Mais, plus grave encore, cette situation porte sérieusement préjudice aux pays voisins qui se voient obliques d'accueillir des milliers de personnes qui fuient leur pays à la recherche de liberté, de nourriture et d'abri.- (A/43/PV.15, p. 6)

Telles sont les paroles prononcées par le Ministre des relations extérieures du Costa Rica, qui ont provoqué l'intervention du représentant du Nicaragua.

Le Gouvernement du Costa Rica tient à ce que l'accord conclu par les présidents d'Amérique centrale, sous le nom d'Esquipulas II, soit effectivement observé. Une analyse détaillée de la situation en Amérique centrale sera faite lorsque nous passerons à ce point de l'ordre du jour de la présente assemblée. Il doit être clair que nous ne cherchons pas la controverse. Nous cherchons la paix, mais nous voulons qu'elle soit conforme aux dispositions de l'Accord d'Esquipulas II, selon lesquelles la paix, la démocratie et le développement sont les éléments indissolubles d'une solution à la crise en Amérique centrale.

Nous estimons qu'il est impossible d'avoir un processus de paix sans démocratisation, et c'est pour cette raison que nous avons été forcés de considérer avec inquiétude les mesures prises récemment par le Gouvernement du Nicaragua, bien après le rapport de la Commission de vérification et de suivi, qui indiquent un pas en arrière dans la voie de la démocratie, en appliquant des restrictions aux droits de l'homme et en jetant en prison les chefs de l'opposition parce qu'ils ont exprimé publiquement leurs opinions au cours d'une manifestation.

C'est à cause de ce manque de démocratisation, à cause de ce retour en arrière, que le Ministre des affaires étrangères Nieto s'est vu obligé de mentionner le Nicaragua et de déplorer ce qui vient de s'y passer.

Ce besoin de démocratisation et le fait que, sans elle, il ne saurait y avoir de paix, ont été mis en évidence dans une série d'interventions à l'Assemblée, et plus récemment par le Ministre des affaires étrangères d'Uruguay, dans l'excellent discours qu'il vient de faire.

Nous regrettons beaucoup ce qui s'est passé. Nous déplorons qu'il existe des situations comme celle-ci. Toutefois, compte tenu de l'engagement pris par le Président du Costa Rica lorsqu'il a proposé le plan de paix, nous nous voyons forcés de signaler toute violation de ce plan, non pour la condamner, car ce n'est pas à nous qu'il appartient de le faire, mais parce que, en proposant le plan de paix et en oeuvrant pour la paix, il faut toujours appeler les choses par leur nom.

M. REINO (Portugal) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Indonésie a cru justifié d'exercer son droit de réponse à une question posée par le Ministre des affaires étrangères du Portugal dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui concernant le Timor oriental. Les raisons invoquées ne sont pas nouvelles; en fait, elles répètent simplement des assertions bien connues déjà faites par le passé, ici comme dans d'autres instances internationales. C'est pourquoi je m'efforcerai d'être bref, dans le seul but de redresser les faits et sans me lancer dans un échange stérile d'accusations ou dans une vaine rhétorique.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que le Portugal n'est pas seul à avoir mentionné la question du Timor oriental au cours du présent débat. La déclaration faite, il y a quelques jours, par la délégation de la Grèce au nom des 12 pays membres de la Communauté européenne, traitait également de cette question, de même que d'autres interventions au cours du débat.

La question à l'examen concerne un territoire non autonome sous administration portugaise inclus dans la liste des territoires non autonomes approuvée par l'Assemblée générale, auxquels le Chapitre XI de la Charte continue d'être applicable. Nous ne voyons pas comment l'on peut faire valoir que le Timor oriental a cessé d'être une question de décolonisation ou d'autodétermination. Le point est inclus dans l'ordre du jour tant de l'Assemblée générale que de la Commission politique spéciale, ce qui signifie que les Nations Unies ne considèrent pas ce processus de décolonisation comme terminé. Aucun "acte de libre choix" n'a jamais été entériné par l'Organisation, qui a réaffirmé le droit du Timor oriental à l'autodétermination, conformément aux résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV), cette dernière devant toujours être appliquée aux territoires.

Comme nous l'avons déjà dit, nous n'avons aucune revendication quelle qu'elle soit sur le Timor oriental et nous n'avons aucun différend avec l'Indonésie concernant la souveraineté sur le territoire. Nous estimons également qu'il est vain et stérile de chercher qui est à blâmer pour les événements qui affectent si durement l'application du processus de décolonisation élaboré pour le Timor oriental. Comme l'a dit mon ministre, le Portugal ne rejette pas sa part de responsabilité dans ces événements. Je doute que l'on puisse en dire autant de certains, mais en aucun cas nous ne saurions accepter que l'invasion et l'occupation militaires étrangères soient un moyen légitime de prétendument redresser la situation dans le territoire. Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sont claires à ce propos.

M. Reino (Portugal)

Il s'agit toujours d'assurer au peuple du Timor oriental l'exercice de ses droits inaliénables et de ses libertés fondamentales. Nous ne sommes pas ici pour attribuer la responsabilité de ce qui s'est passé en 1974 ou 1975 au Portugal ou à l'Indonésie. L'histoire jugera. En blâmant les autres pour ce qui est arrivé alors, l'Indonésie semble chercher une voie de sortie et une excuse pour ne pas être à la hauteur de ses responsabilités actuelles en déniant obstinément au peuple d'un petit territoire colonial voisin sans défense le droit de choisir librement et de manière valide son propre avenir politique. Si l'occupation indonésienne, comme on l'a fait valoir, a été tellement bénéfique au peuple intéressé et si elle lui a permis de progresser et d'améliorer tellement ses conditions de vie, le résultat de ce choix viendrait confirmer les assertions et les revendications de l'Indonésie.

Comme d'habitude, l'Indonésie fait valoir que les dénonciations de violations des droits de l'homme dans le territoire sont sans fondement. Bien sûr, nous n'allons pas citer ici les nombreux rapports parvenus de nombreuses sources différentes et à diverses occasions au cours de ces 13 années, d'Amnesty International au Département d'Etat des Etats-Unis, dénonçant des cas de ce genre.

M. Reino (Portugal)

Mais il n'est pas possible de prétendre que tout cela n'est que pure invention, alors que, dans le même temps, on limite l'accès aux territoires à quelques rares visiteurs soigneusement choisis et dûment escortés. Or, les déclarations faites récemment par de hauts responsables indonésiens, lorsqu'ils ont exprimé publiquement leur désir d'ouvrir le territoire au monde extérieur, semblent confirmer cette impression.

De nombreux conflits régionaux et de nombreuses situations coloniales qui, il n'y a pas si longtemps, semblaient irréversibles sont, à l'heure actuelle, considérés par la communauté internationale comme offrant de véritables possibilités de règlement.

On ne saurait, d'un point de vue moral et légal, chercher à jouer un rôle soit au Cambodge, soit dans différentes situations spécifiques du Pacifique ou ailleurs tout en refusant d'appliquer certains principes et résolutions fondamentales de l'Organisation.

Profitons de cet essor extrêmement propice pour entamer des négociations sérieuses sous les auspices du secrétaire général, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale et auquel nous restons fermement et profondément attachés.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Je dirai tout d'abord que l'argument du représentant du Portugal peut être repris contre lui : il vient de réitérer les mêmes accusations dénuées de tout fondement qu'il a lancées dans le passé contre mon gouvernement.

Compte tenu du fait que ma délégation a eu amplement l'occasion de répondre à des accusations de ce type, nous n'avons pas l'intention à ce stade de faire une réponse circonstanciée. Qu'il me soit permis toutefois de dire qu'en ce qui concerne l'évolution du Processus de décolonisation, qui est survenu à la suite du changement de gouvernement au Portugal en 1974 et de l'attitude du nouveau gouvernement à l'égard de ses colonies d'outre-mer, y compris le Timor oriental, la politique de l'Indonésie consistait à soutenir les efforts du Portugal en vue de décoloniser le territoire. L'Indonésie a toujours affirmé qu'elle n'avait pas de revendication territoriale sur le Timor oriental et qu'elle respecterait toute décision prise par le peuple du Timor oriental. L'Indonésie a seulement demandé au Portugal de lui donner l'assurance que le processus de décolonisation et d'autodétermination refléterait les véritables aspirations et la volonté du peuple

M. Sutresna (Indonésie)

du Timor oriental. A cet égard, une série de réunions se sont déroulées entre l'Indonésie et le Portugal - à New York en 1974, à Lisbonne en octobre 1974, à Londres en mars 1975, à Djakarta en août et en septembre 1974, à Rome en novembre 1975. Au cours de ces réunions, l'Indonésie a maintes fois réaffirmé sa volonté de coopérer avec le Portugal pour veiller à l'application pacifique et ordonnée de la politique de décolonisation sur la base du plan conçu par le Portugal, qui a été par la suite promulgué comme loi constitutionnelle 7/75 de 1975. C'est un fait que sur les cinq partis politiques qui existaient au Timor oriental à l'époque, le FRETILIN est le seul qui ait toujours refusé de coopérer au processus de décolonisation pacifique et ordonnée du territoire. Il a boycotté la réunion de Macao de juin 1975, organisée par le Portugal, et à laquelle assistaient les quatre autres partis politiques, à savoir l'UDT, l'APODETI, le KOTA et le Trabalhista qui, ensemble, représentent la majorité écrasante de la population du Timor oriental. C'est donc la décision prise par le FRETILIN de circonvenir les procédures démocratiques, de s'emparer du pouvoir de façon flagrante par la force des armes, et le refus du Timor oriental d'accepter un fait accompli qui ont provoqué un affrontement violent, dans le territoire du Timor oriental, entre la population et le FRETILIN. En ce qui concerne la référence à la CEE, toute délégation a le droit de répondre à toute déclaration concernant son pays. NOUS n'avons pas répondu à la Communauté européenne car elle s'est exprimée dans un esprit constructif.

Je tiens à réaffirmer que la question du Timor oriental n'est plus une question de décolonisation, tout simplement parce que le peuple a exercé son droit à l'autodétermination. Le représentant du Portugal nous a proposé de renouveler cet exercice d'autodétermination, mais cela reviendrait, pour nous, à nier l'autodétermination qui a déjà été réalisée par la population du Timor oriental.

La séance est levée à 19 h 10.

